

colorchecker CLASSIC

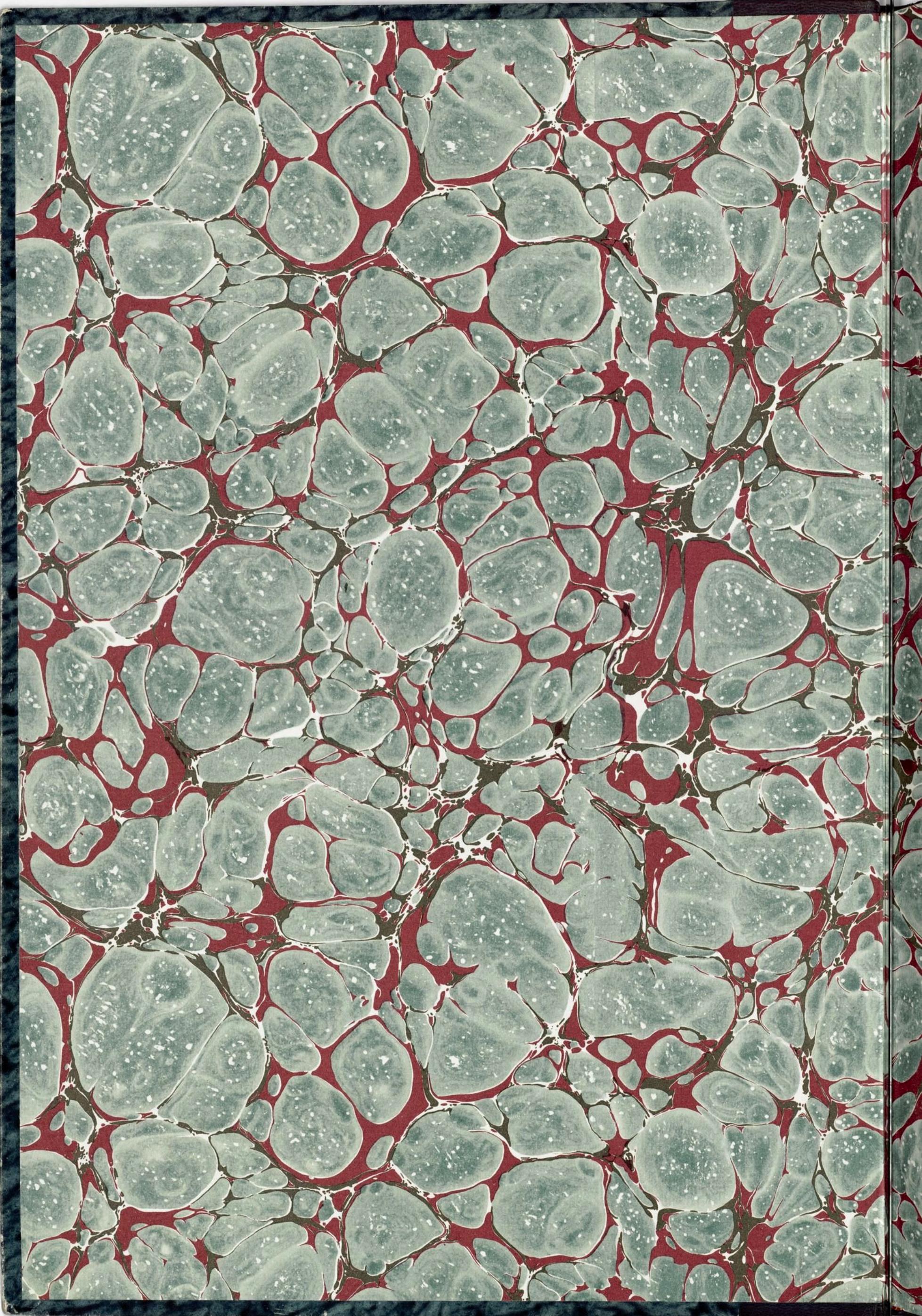


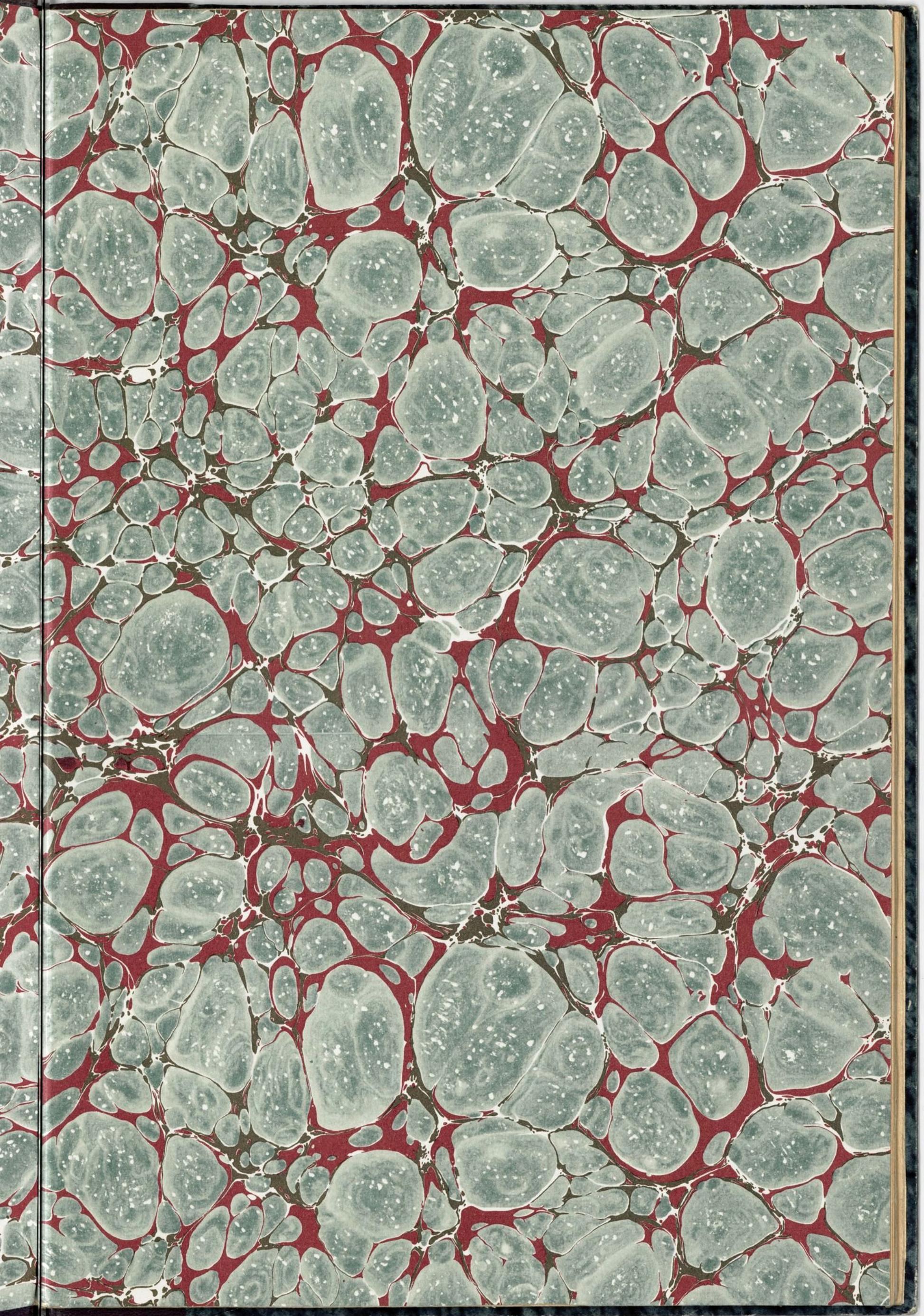
x-rite

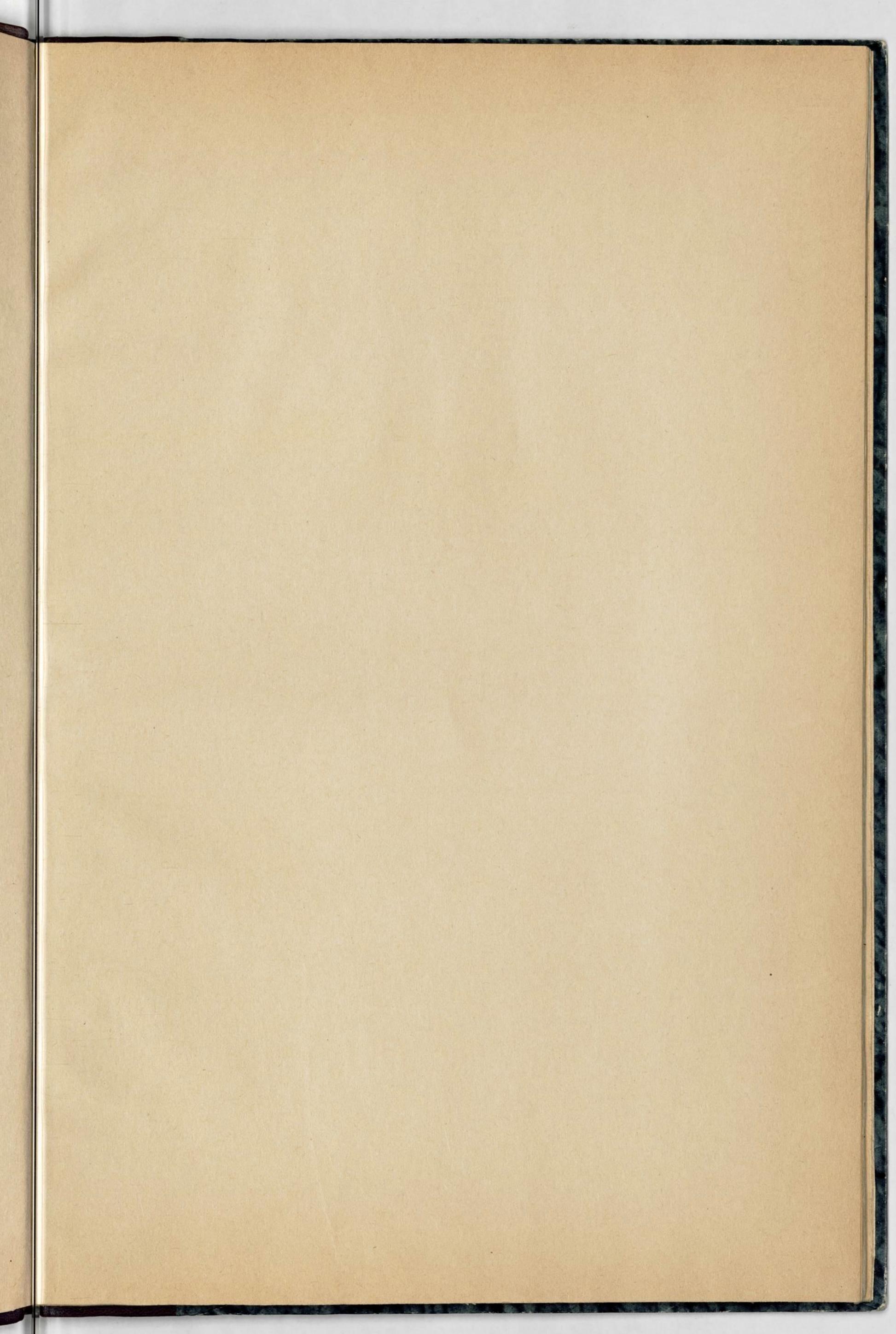
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 mm

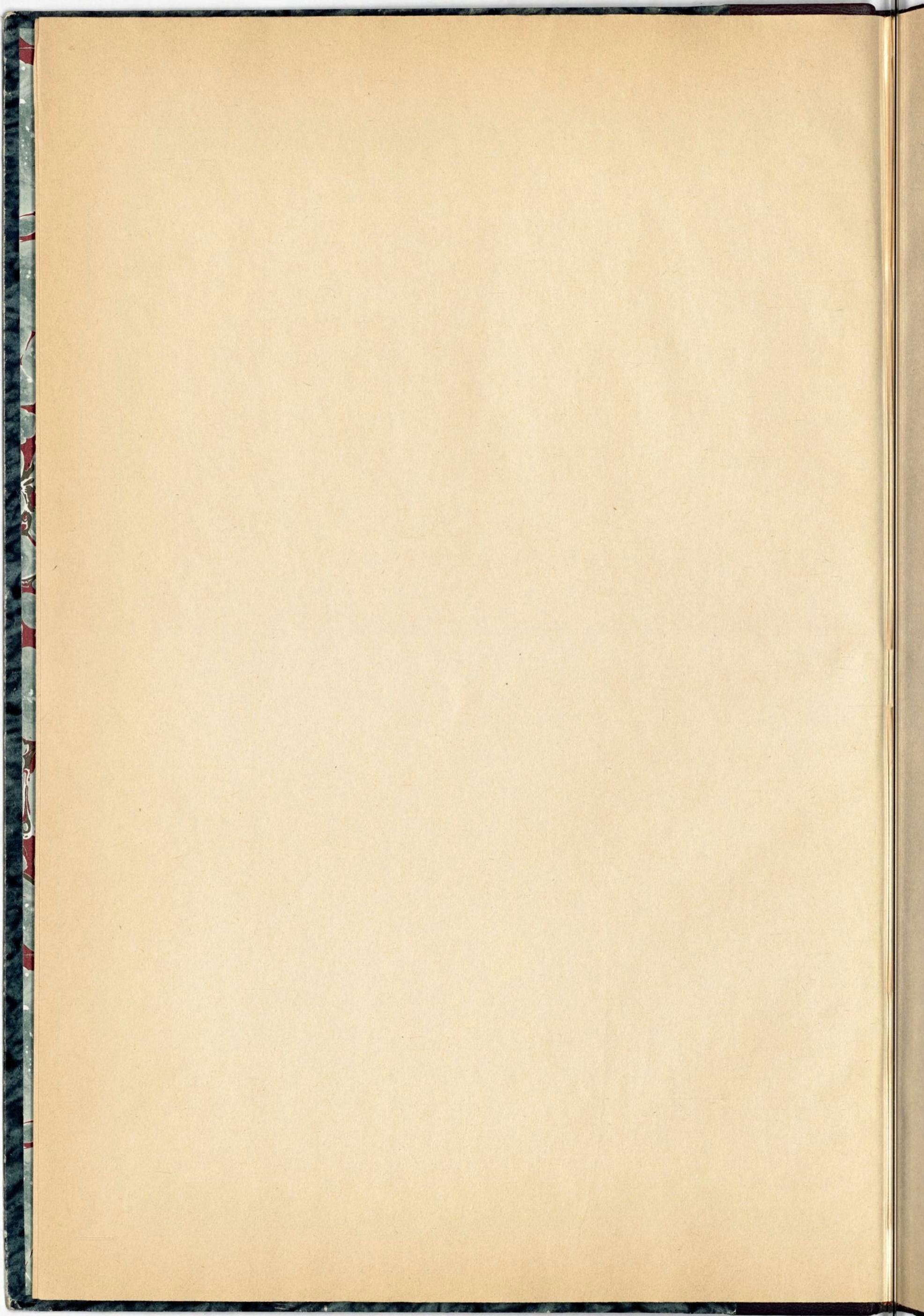
COPIE DU MANUSCRIT DE TOUSSAINT SAINT LOUVRE





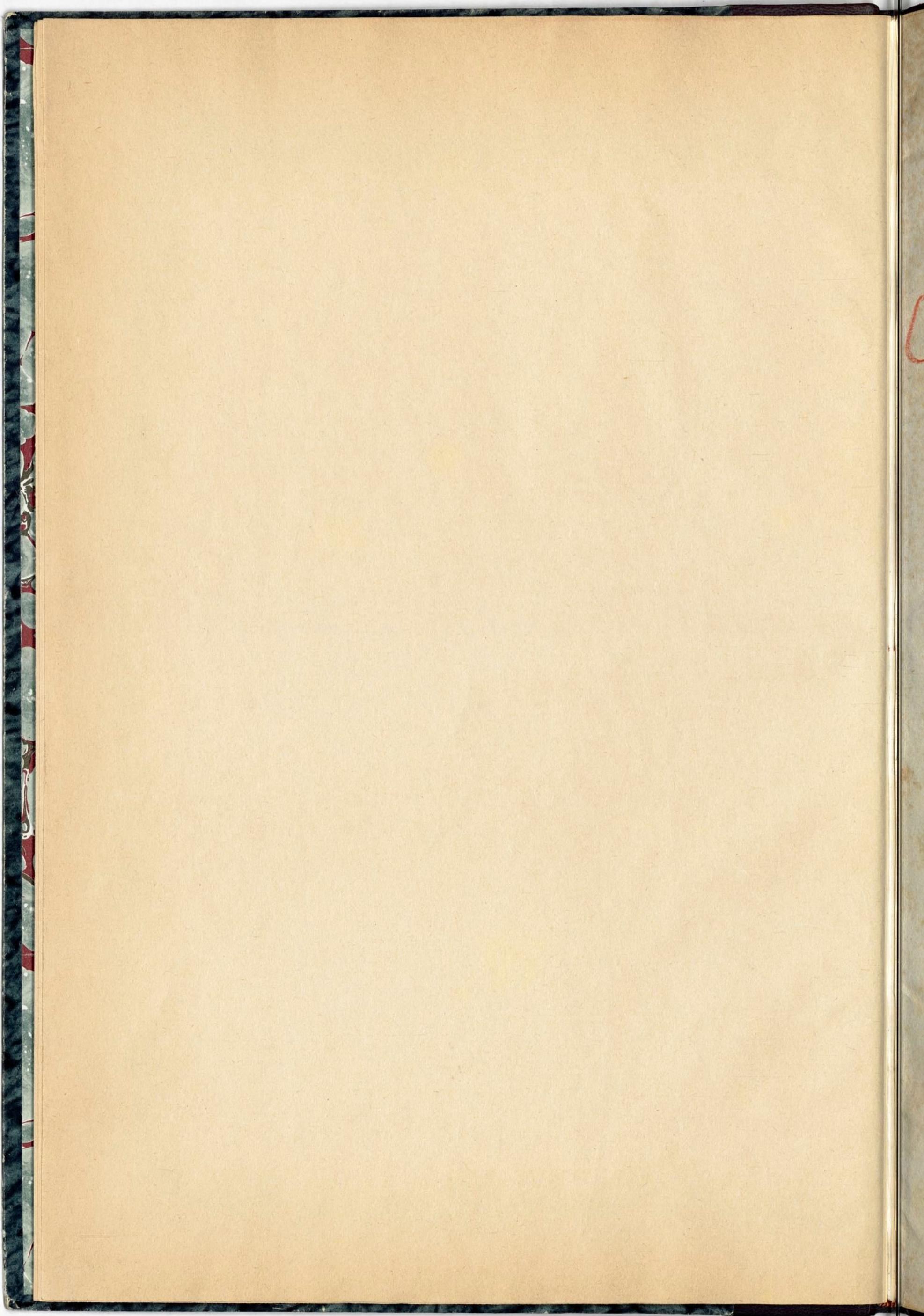






ANT Mo 2

185850D



~~1803~~

~~Cabinet~~

~~XIII~~

Copie du Manuscrit de Toussaint-Louverture

E

y Paris

7

3

Le Peine de Tousant

En traversant la France, j'ai vu sur le papier publier un article qui me concerne, on m'accuse d'être un rebelle et un traître et pour justifier cette accusation, on dit avoir intercepté une lettre par laquelle j'engageais les cultivateurs de St Domingue à se soulèver: je n'ai jamais écrit de pareilles lettres, et même je défie qui que ce soit de la produire, de me citer à qui je l'ai adressée et de faire prouver cette personne. Au reste cette calomnie tombe d'elle-même. Si j'avais eu l'intention de prendre les armes, les aurais-je déposées et aurais-je fait ma soumission? un homme raisonnable, envoi un Maitre ne peut pas supposer une pareille absurdité.

Injustice des Français.

Avition au présent mémoire: Si le Gouvernement avoit envoyé un homme plus sage, il n'y avoit en aucun mal, ni un seul coup de fusil de tiré. Pourquoi la peur a-t-elle occasionné tant d'injustices de la part du général Leclece? pourquoi a-t-il manqué à sa parole? pourquoi, à l'arrivée de la fregate La Guerrière qui conduissoit mon épouse, aye vu plusieurs personnes qui avoient été arrêtées avec elle? ces personnes n'avoient jamais tiré un coup de fusil, étoient innocentes, de père, de famille qu'on a arraché du bras de leur femme et de leurs enfans. ce sont autant de bras ôté à la Culture. toutes les personnes qui avoient versé leur sang pour conserver la colonie à la France, les officiers de mon état-major, mes secrétaires n'ont jamais rien fait que par mon ordre; tous ont donc été arrêtés sans motif. En me débarquant à Brest, mes enfans ont été envoyés à une destination à moi inconnue et mon épouse dans une autre que j'ignore. que le Gouvernement me rende plus de justice: ma femme et mes enfans n'ont rien fait et n'ont aucun compte à rendre. elle doit donc être renvoyée chez elle pour sauveiller ses intérêts et porter son à votre malheureuse famille. Le général Leclece a occasionné tout le mal, et Moi, je fais au fond d'un cachot pour pouvoir me justifier. le Gouvernement est trop juste pour me laisser ainsi les bras liés et me laisser frapper par le général Leclece, sans m'entendre. En arrivant en France, tout le monde m'a dit que le Gouvernement étoit juste: ne dois-je pas participer à la justice et à ses bienfaits. Le général Leclece dit dans sa lettre au

au Ministre que j'ai lu dans la Gazette, que j'attends la maladie de son ouvrir, pour lui faire la guerre et reprendre le commandement. C'est un mensonge atroce et abominable; C'est une lacheté de sa part. Malgré que j'aye peu de connoissance et que je n'ayez pas d'éducation, j'ai assez de bon sens pour m'empêcher de lutter contre la Volonté de mon Gouvernement; je n'y ai jamais pensé. Le Gouvernement français est trop fort, trop puissant, pour que le général Lecrèze puisse le combattre avec moi. Qui suis-je pour rebattre à la hâte que il a mené contre moi, j'ai dit plusieurs fois que je n'attaquerai pas, que je me défendrai seulement jusqu'à mon mois de Juillet ou Août, que je communiquais à mon tour. Mais depuis j'ai réfléchi sur les malheurs de la Colonie, sur la lettre du 1^{er} Consul, j'ai fait ma commission. Je demande d'après cela les preuves des choses dont le général Lecrèze m'accuse. On verra les mensonges et les calomnies qu'il a tenu contre moi; on verra que le général Denaline fut puni, d'après mes ordres, tandis que le général Lecrèze a dit que je ne m'étais point tenu d'après la commission du général Denaline. Pourquoi le général Lecrèze n'a-t-il pas suivi la marche qui était établie depuis longtemps, que tous les généraux et chefs d'escadre ont toujours suivie? Une Escadre n'est jamais arrivée dans la Colonie, sans avoir envoyé un Avis, un mois ou 15 jours d'avance, pour prévenir de son arrivée, afin qu'on puisse se préparer à la recevoir, et on observe cette mesure plus dans le temps de guerre, pour éviter tout inconvenient qui pourrait arriver. Aucune de ces formalités n'a été respectée. Il faut observer aussi les descentes qui se faisaient dans les différents endroits. Il n'y a pas un de ces généraux commandant en chef le Département ou commandant les arrondissements qui ait fait une grande résistance. Celui qui en avoit l'ordre, et ceux qui avaient un peu de connaissance dans l'Etat Militaire, tous disoient: attendez le général Lecrèze. Louverture qui commande en chef l'ile: à son arrivée, vous rentrerez. Les Autres voyent que ce sont des français et ils se font remettre, sans même attendre aucun ordre. On verra d'après cela qu'on n'avoit que des bonnes intentions et que le mal qui a été fait est communié.

Injustices et laches de Lecrèze



8

plusieurs fautes mesurées au Général Leclerc. Il observe encore que
peu de temps avant l'arrivée de l'Escadre, une frégate anglaise
fut devant Tamauua pour entrer dans la baie et prendre un
autre bâtiment qui était mouillé dans la rade, le Sachant.
Il y avait une garnison dans ce bâtiment. à la voir venir, on croit
que c'était un bâtiment français; on le laisse aborder; déjà il
étoit à la pâpe: heureusement que le commandant, voyant le
contraire ordonna de tirer dessus et il fut contraint de rentrer
retourner après; nous avions tué 9 hommes et blessé plusieurs, sans
tirer en seconde quille, et je n'avais pas connu que le
Bâtiment fut venir dans sa baie. Pourquoi je ajouterai à cela,
sans en avoir reçu la nouvelle officielle de mon Gouvernement, ni
connu cette approche arrivée de l'Escadre, et sans être prévenu
par le Général Leclerc qu'il étoit chargé des ordres du

Justification de l'ordre donné
Gouvernement, et s'il étoit au Caps ou au Port-aux-Princes: le
Général Leclerc est arrivé de cette manière dans cette baie, a fait
des descentes dans tout le pays, comme l'île, sans n'en donner
connaissance; porteur d'ordres pour moi, les cachés, sans volonté
de les remettre qu'après avoir connu les hostilités. Qu'aurai-je
fait suivant la raison et la justice? suivant les règlements
militaires et la hiérarchie des pouvoirs, je l'avois fait prisonnier
ou forcé de partir et rendu compte de sa conduite au Gouvernement
de sa conduite; on n'avoit peut-être blâmé; mais tous les
malheurs qui sont arrivés, n'avoient pas eu lieu, si j'avois
fait mon devoir, parce qu'un officier ne doit remettre son
portefeuille à qui que ce soit, sans le ordre de son supérieur, ai
suffris aucun désordre dans l'endroit confié à son
commandement et je crois que quand un homme est entré dans
une porte comme ennemi, on doit le recevoir de maine. Mais
le M^r de Vincent qui étoit Gouverneur au Caps allait pour
surprendre une poste et voir si la garnison ferait bien son
devoir: il passa par un autre chemin pour rentrer à ce poste.
L'officier de garde fit tirer dessus, tuas un homme de la partie
et le assigna au Corps de garde jusqu'à ce qu'il fut reconnu.
Bien bon de faire ces officiers, de capitaine qu'il étoit, on le
fit Chef de Bataillon. M^r La Valtière fut de même

L'edict a manqué à la parole.

pour exercer un poste : La fantuelle l'a desservi, la balle rafferme des officiers qui l'avaient agacé : Eh bien ! cette fantuelle qui étoit simple soldat fut fait Sous-Lieutenant et Moi pour avoir défendu mon poste qui a été surpris pendant mon absence momentanée, j'ai été arrêté sans aucune considération de justice ou de raison, D'après une proclamation que le général Lessore a faite à la face de la colonie, D'après sa parole d'honneur et la protection du Gouvernement que il m'a promise, j'ai fait ma commission, vaincu mes troupes et mes armes. Cependant dans tous les cas, la parole d'honneur est un gage, et la protection du Gouvernement a toujours été sacrée. Si ces deux lois manquent à la parole du général Lessore, C'est donc pour une trahison et si il a voulu me trahir pour quoi a-t-il pas employé les russes et les finnois seulement, et non l'appartement et la protection du Gouvernement français. En me donnant sa parole sans la Seoir, C'est manquer à l'honneur : promettre la protection du Gouvernement et agir d'une autre manière, C'est violer les lois, et manquer au Gouvernement même. La parole d'honneur a toujours été suivie par tous les hommes justes et tous les hommes militaires et pendant que j'ai fait la guerre avec tous les ennemis de la République, je n'ai jamais trahi qui que ce soit en donnant ma parole, ni même aucun des ennemis qui me faisaient la guerre ne se fût servi de ce moyen pour me trahir ; ils ont employé toutefois des rusés et de fausses, alors j'ai fait de même de mon côté. Voici un fait notable.

Le Marquis de Siville étoit commandant à Mirebalais pour le Roi d'Espagne et il avoit pris ses ordres 3000 hommes d'infanterie belge et 1800 hommes, dragons bien montés, il a marché plusieurs fois sur le Virettes et l'Artibonite. Dans le but de sa révolte contre la République et quand j'ai été maître de toute cette partie j'ai quitté Virettes, j'ai attaqué le Mirebalais et j'ai eu le honneur de prendre cette place devant tous les autres endroits voisins, il fut un grand succès. C'étoit à qui voulloit lui faire de la peine, parce qu'il étoit chevalier

Officier du M^e de Siville.

7

des St. Louis). Je le pris pour la protection de la République et
lui dormai ma parole que rien ne lui feroit fait et je l'apris
qu'il feroit faussement prisonnier de Guerre, jus qu'à nouvel
ordre. je le fis conduire au Gouave avec son épouse et pendant
qu'il étoit sur l'habitation de Grandmont, lui et son épouse
ont été respectés; j'ai rendu compte au Général Lavaux de
l'prise du Mirebalais et de toutes les prisonniers mais je
n'ai pas puisé de lui dire que M. Desprerville étoit sous la
protection de la République; enfin plusieurs rapports et
denunciations ont été faits contre lui au nom du Général Lavaux.
Ce Général et les membres du conseil n'étant rentrés aux Gouaves
pour le juger, alors j'ai réclamé qu'il étoit sous la protection
du Gouvernement français, que je le lui avois promis quand il fut
prisonnier à la prise de Mirebalais, et C'est pour cette raison
que je l'avois envoyé au port de Saint Domingue les autres.
J'ai représenté au Général Lavaux qui commandoit en chef l'Ile,
que sa protection que je lui avois promise au nom de mon Gouvernement
étoit fautive et que si je croyois manquer à ma parole, je laisseroit
plutôt le commandement. Le Général Lavaux, les membres
du conseil et les autres personnes qui se trouvoient présentes
sentirent la justice de mes réclamations. Le Marquis d'Hermalle
a été mis en liberté et envoyé chez lui, et il a demandé après
à sortir de la colonie pour continuer son service sous l'apartheid
de ne pas prendre ses armes contre la République. Cette demande lui
a été accordée et je me rappelle d'avoir reçu les compliments de ce
Monsieur qui étoit présent, pour avoir soutenu le honneur &
la dignité de mon Gouvernement. Cependant je n'ai pas reçu
d'éducation, ni instruction, mais mon grand-père m'a fait
connaître qu'un homme doit tenir sa parole, surtout un
représentant du Gouvernement, avec toutes les nations qui
me faisoient la guerre, j'ai toujours été de même. Il ya des
autres affaires que je ne veux pas citer et les témoins sont
présents. Je le répète encore: je demande que le Général
Léclerc & moi soyons ensemble devant un Tribunal
et que le Gouvernement ordonne que l'on m'apporte toute

toutes mes piéces de Correspondance. Par ce moyen mon
sera mon innocence et tout ce que j'ai fait pour la
République; quoique je sente que plusieurs piéces seront
interceptées. Premier Consul, Prenez tous les militaires
honorables, défenseur des innocents, prononcerez donc
par mon sort ma place est trop profonde; portez le remède
salutaire pour l'empêcher de n'être jamais ouverte: Vous êtes
mon médecin. Je compte entièrement sur votre justice &
Votre bonté. Salut et respect.

Mémoire du Général Coursant. Ouverture

Il est demandé à l'Assemblée au Gouvernement français
un rapport exact de ma conduite. Je raconterai la fait
avec toute la naïveté et la franchise d'un ancien militaire
en y ajoutant les réflexions qui se presenteront naturellement
puisqu'il verra la vérité fut-elle contre moi-même.

La colonie de l'Amérique du Sud. Lorsque j'y étais commandant j'avais la plus grande
tranquillité, la culture et le commerce y florissaient.
J'y avais parvenu à un degré de puissance où on ne
l'avait pas encore vue, et tout cela j'ose le dire, était
mon ouvrage. Cependant on y était jusque-là de guerre.
La commission avait rendu un arrêté qui m'ordonnait de
prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le
entrée de la République dans l'île. En
conséquence, j'ordurai l'ordre à tous les commandants de portes
de ne laisser entrer en baie aucun bâtiment de guerre qu'il
n'eût été reconnu, et n'eût obtenu de moi l'assmission
et si c'étoit une bataille, de quelle nation fut-elle, il lui
étoit absolument défeudus d'entrer dans le port ni même
dans la baie, pas qu'à laquelle j'eusse reconnu par moi-même
d'où elle venoit et de quelles ordres elle étoit porteur. Ce
ordre existoit lorsque le 16 Juillet, l'escadre parut
devant le pays. Il étoit alors parti de cette ville pour

Prospérité de l'Amérique du Sud.

Cette est l'œuvre de T.L.

Pes ordres.

Arrivée de l'escadre

9

faire une tournée dans la partie Espagnole, à San-Domingo pour surveiller la culture. Chemin faisant, en passant à la Magoave, j'avois expédié une des mes ordres au Général de l'Ouest et du Sud, résidant au T. Maré, pour lui ordonner de venir me joindre au Gouainé ou au T. Michel pour m'accompagner dans une tournée. Au moment où l'Escadre partit, je me trouvois à San-Domingo où je partis 3 jours après que mes opérations furent finies pour aller à Porte-Saint-Louis, passant par la Banique. En arrivant au Papayé je rencontrais mon Général Christophe et un officier envoyé par le Général Christophe qui me remit une lettre de ce Général par laquelle il m'instruisoit de l'arrivée de l'Escadre française devant Le Cap et m'a paroit que le Général commandant en chef cette Escadre ne lui avoit pas fait l'honneur de lui écrire que l'ennemi, il lui avoit envoyé un officier pour lui ordonner de préparer le logement pour les troupes. que le Général Christophe ayant demandé à cet officier s'il n'avoit pas de porteur de lettre pour lui ou de dépêcher pour le Général Toussaint Louverture, en le priant de les lui faire remettre pour les lui faire passer de suite. Cet officier lui avoit répondu qu'il n'en étoit pas chargé, qu'il n'étoit pas même question du Général Toussaint. Rendez la Ville, ajoûté il, pour servir d'une récompense; le Gouvernement français vous envoie des présents; Je vous prie de faire savoir au Général Christophe lui avoit dit: Puisque vous n'avez pas de lettre pour le Général en chef ni pour moi, vous pouvez vous retirer et dire au Général qu'il ne croiroit pas son devoir et que ce n'est pas ainsi qu'on se présente dans un pays appartenant à la France. Le Général Leclerc ayant reçu cette réponse, fit sommer le Général Christophe de lui livrer sa place, et dans le cas de refus, il le prenait

T. 4. L'affaire à S. Domingue.

Christophe et Leclerc au
Cap.

que dès le lendemain il débarqueroit 1500 hommes; à quoi
celui-ci répondit qu'il le croiroit. D'attendre que le général
Counaud-Louverture fut arrivé, qu'il l'eût déjà fait avancer
et qu'il alloit envoier le faire une seconde fois avec la plus
grande cérémonie. En effet je reus une seconde lettre et je vis
partir de une veille au Cap malgré les désagréments de la
rivière de Biache. Je crois avoir le plaisir d'embrasser
nos affaires d'armes, Europe et recevoir en même temps
les ordres du gouvernement révolutionnaire français, et même pour
mettre plus de prospérité dans ma marche, j'avois laissé
toute mon escorte.

Retour de l'Armée de St Domingue
au Cap.

Mairie Desalines au
Port Républicain.

Entre St Michel et St Raphaël, j'entroutrai le
général Desalinel et lui dis, je vous avois envoyé chercher
pour m'accompagner dans une tournée au Port de Paris
et au Mole, mais cela est très inutile. Je viens de recevoir
deux lettres du général Christophe m'annonçant l'arrivée
de l'Escadre française devant Le Cap. Je lui communiquai
ces lettres, et il me dit alors qu'il avoit vu lui-même
de cette Manière six gros vaisseaux faisant voile du côté
du Port-Républicain, mais qu'il ignorait de quelle
nation ils étaient. Je lui donnai alors des partis pour
peut-être dans ce port où qu'il étoit possible que le
général Christophe ayant refusé l'entrée du Cap au
général commandant l'escadre, celui-ci se fut porté au
Port républicain, dans l'espérance de m'y trouver et dans ce
cas, je lui donnai l'ordre de prendre général de m'attendre
en l'assurant que j'allais d'abord, de ce pas, au Cap, dans
l'espérance de l'y rencontrer et que dans le cas où je ne l'y
trouverois pas je reviendrois de suite au Port républicain
pour y courir avec lui, je partis effectivement pour le
Cap, en passant par Le Naseau, Chemin des bœufs court. En arrivant
sur les hauteurs du Grand Boucan, au lieu dit La Postee, j'aperçus
j'aperçus le feu dans la Ville du Cap. Je poussai alors
mon cheval à toute vitesse, pour me rendre dans cette ville, y

11

Trouver le Général commandant l'Escadre et m'informer de ce
qui pouvoit avoir bien donné lieu à cet incendie, mais en
approchant je trouvai toutes les routes couvertes des habitans
qui avoient évacué cette malheureuse Ville, etue pour pénétrer
plus loin à raison de ce que tous les villages étoient
canonnés par les vaincans qui étoient dans la baie. Je
par les arts alors de monter au fort Bellagio, mais
je trouvai également ce fort évacué, toutes les pieces et
canons enlevés. Je fus en conséquence obligé de revenir
sur mes pas. appris avoir dépassé l'Hôpital je remontai
le Général Christophe et lui demandai qui avoit donné ce
marché le feu à la Ville. Il me répondit que c'étoit lui; j'
lui dis que j'étois très vigoureusement d'avoir employé ce moyen
de révolte. Bourgoin, lui dis-je, n'avons-nous pas plusieurs
faits des dirigeants pour défendre la ville jusqu'à mon
arrivée. Il me répondit: Que vouliez-vous, Général, nous
devoir, la nécessité, les circonstances, les menaces extérieures de
Général commandant de l'Escadre n'y ont pas fait. J'ai fait
venir à ce Général les ordres dont j'étais porteur, mais
intistement: il m'ajouta que sa proclamation repandue
fertement dans la Ville pour faire, le peuple et soulever
la troupe ne convenait pas à la franchise des militaires
que si vraiment le commandant de l'Escadre avoit été
intention partagé, il n'y avoit attendu, qu'il n'auroit pas
employé les moyens dont il s'est servi pour gagner le
commandant du fort La Bouquel qui est un irrogue, qu'il
ne se ferait point en conséquence empêtré de ce fort. Qu'il
n'auroit point fait faire de descente en un mot qu'il n'auroit
point d'abord connus toutes les hostilités dont il s'étoit rendu
compte; le G. Christophe se joignit à moi et nous
continuâmes notre route en public. En arrivant au haut
du lac, nous traversâmes les habitations de Breda, jusqu'à
la carrière de Boulard. Lai je lui donnai ordre des halles
de la troupe, d'aller camper aux Bommets jus qu'à nouvel

Incendie du Cap

7. L. rencontre Christophe.

Toussaint chez Denivort

Lettre de Richelieu à Toussaint.

Réponse de Denivort.

ordre et de me donner connoissance de tous les mouvements
que il feroit. j'elui dis que j'allais cher Denivort et que j'y
renvoyeroit peut-être des nouvelles du commandant de l'escadre;
que il me feroit passer les ordres du Gouvernement, que peut-être
mme je pourrois les remontrer; que je n'informerois alors des
raisons qui avoient pu m'engager à venir dans la localité de
cette marine et dans le cas où il seroit porteur d'ordres du
Gouvernement, je le prierai de me les communiquer et prendrois
en conséquence des arrangements avec lui. Le général Christophe
me quitta alors pour se rendre au poste que j'elui avois
indiqué; mais il rencontra un gro. de troupe qui fut feu
par lui, le force de se jeter à bas de son cheval, de se
précipiter dans la rivière et de la traverser à la nage. Moi-même
après d'avoir quitté ayant avec moi l'Aspidon ^{la} jument,
deux autres officiers et mon aide de camp Couse qui marchoit
en avant de moi, elui-ci me prédit qu'il deuuroit de la
troupe sur le chemin: j'elui ordonna de se porter en avant.
on me dit que cette troupe étoit commandée par un général.
j'avois demandé à avoir lui une conférence, mais il n'eut pas
le temps d'exécuter mes ordres. On nous fit feu, à Nighting
par la carrière de Naudreuil; mon cheval fut percé d'une
balle; une autre balle emporta le chapeau d'un de mes
officiers; ce qui nous force d'abandonner la grande route
de traverser la savane et la forêt pour me rendre cher
Denivort, ou j'aurai trois jours pour y arriver et
nouvelles du commandant de l'escadre, mais toujours
au plus tôt. Lorsquement le lendemain, je reus une lettre
du général Aschambeau qui m'annonçoit que la colonie
que il commandoit étoit empêché du fort Liberté, qu'il avoit
perdu une partie de la garnison qui avoit fait resistance
en la passant au fil de l'épée, qu'il n'euroit pas penser
que ces troupes auroient transpercé leur gazonnette dans
le sang de France comme eust, et qu'il avoit une troupe
dans la garnison bien disposée en leur faveur. Je répondis à
cette lettre en manifestant mon mécontentement à ce général;
j'elui demandai pourquoi il avoit ordonné le massacre de ces

Brauer po Wate qui n'avoit fait que suivre les ordres
qu'on leur avoit donnez, qui d'ailleurs avoit bien
conoue au bout de la Colombie et au triomph de la
republique; si étoit à la reueysse que le gouvernement
les avoit promis et assuré, en lui disant que je combattois
jusqu'à la mort, pour venger celle de ces brauer po Wate
et ma liberté, et restablis le calme et l'ordre dans la
Colombie.

Tourait se débile à la
résistance.

C'étoit effectivement la partie que je voulis de prendre
après avoir ennuement réfléchi sur les diff'rent rapport que
on avoit fait le Général Christophe, sur les dangers que
j'avais de courrir, sur la reddition du Peu et Sébastien
et sur la conduite, aefte, du Général commandant l'escadre.
Ces résolutions pris, je me transportai aux Gonâves; je donnai
conuoisance au Général Mo au repas de mon intendant, je
lui ordonnai d'opposer sa plus vive résistance à tous ceux
qui se présenteroient devant ses portes de Paix, si il
commandoit et dans le cas où il ne feroit pas assez fort,
n'ayant qu'une 'n' Brigade, de suivre l'ennemi du Général
Christophe, de se retrier ensuite dans la Montagne, en
emmenant avec lui les munitions de tout genre, et de se
défendre jusq'à la mort; je me transportai ensuite à
St. Marc pour y visiter les fortifications. Je trouvai que
cette Ville étoit déjà suiuante des événements français qui
venoient d'avoir lieu et que les habitans l'avoient déjà
vacuée; j'y donnai ordre de faire toute la résistance que
les munitions et les fortifications permettroient. Au moment
où j'allais partir de cette ville pour me rendre au Port
aux Dominican et dans la partie du Sud, y donner un
ordre, je le pris avec Gyphi, Jippe Dupin et Haardu à portée
des dépeches de Paul, ouverture qui commandoit dans
cette partie à St. Domingo. Tous deux m'annoncerent
qu'une descente venoit d'avoir lieu à Royal Sabat, que les
français et les espagnols qui habitoient dans ce endroit
étoient fouteés et avoient intercepté les Chemins de
Paul-Domingo. Je pris conuoisance de ces dépeches et
pouvoient la lettre du Général Paul et copie de celle
du Général Pierresan au commandant déplacé de

Il se rend aux Gonâves, donne
les instructions à Marceau.

à St. Marc,

ouïement des François et des Espagnols
de Royal Sabat.

Paul Kiereraw et Kiereraw à
San-Domingo

S^{me} Domingo

San-Domingo qui y étoit alors. Je vis l'invitation que faisoit le général au commandant et me portait au général Paul, comme il avoit de le faire, je lui proposai de loger tout mon troupe : je vis aussi le repas qui lui avoit été fait, a son invitation par le général Paul, qui qu'à ce qu'il eut peu des ordres de moi, en conséquence je reprovais au général Paul que j'approuvois sa conduite et je lui donnais l'ordre de faire tout ce qui devoit être fait pour se défendre en cas d'attaque et même de faire le général Kiereraw et toute sa troupe prisonniers si il le pouvoit. je rentrais ma reponse au capitaine dont j'ai parlé, prévoyant, à raison de l'insurrection des chevaux qu'il pourroit étre arrêté, qu'on lui demanderoit (selon décret), je le chargeai d'une seconde lettre par laquelle j'ordonnois au général Paul de prendre avec le général Kiereraw tous les moyens de convolution possible et la preuve que si le temps revient avoisin de cacher la première lettre et de la faire voir que la seconde. Le général Paul ne voyant pas arriver aussitôt qu'il le devait de repousser a ses dépêches, me rappoya un autre officier pour porter de ces deux dépêches par Duplicata, à qui je donnai feussement mes deux et le renvoyai. De ces deux officiers deux étoient noirs et l'autre blanc. Ils furent arrêtés, comme j'étais avoisiné et les deux noirs furent assassinés contre toute espèce de justice et de raison et contre le droit de la guerre. Leur dépêche fut remise au général Kiereraw qui ayant caché la première fit faussement voir la seconde au général Paul, C'est à dire celle où je lui ordonnais d'entrer en convolution avec lui. C'est en conséquence de cette lettre que San-Domingo s'est rendu.

Ces dépêches espacées je pris ma route vers le sud. a peine étois-je en marche que je fus atteint par une ordonnance arrivant à toute vitesse, m'apportant une lettre du g^e le Verette et une lettre de mon épouse m'annonçant l'une et l'autre arrivée de mes deux enfants venant de Paris et de leur père, lequel j'avais ignoré jusqu'à présent, sans m'ajoutant qu'il

T. d. ramone ses deux enfants à

Emery

étoient porteurs d'ordre du Consul pour moi. Je restai alors sur mes pas et volsai à l'hôtel où j'eus effectivement mes deux empêches et les reçus avec respectable que le Gouvernement avoit au la Cour de leur faire donner. Je les embrassai avec la plus grande satisfaction et beaucoup d'empressement et leur demandai ce qui il étoit vrai qu'ils furent porteurs de lettres pour Moi, du T^r. Consul. Les reçus me répondit qu'oui et il me renvoya effectivement une lettre que j'ouvriris et lue jusqu'à morte, puis la refermai, disant que je ne réservais de la lire dans un moment où je serois plus tranquille. Je le fis ensuite de me faire part des intentions du Gouvernement et de me dire le Nom du Commandant des troupes que je n'avois pas entendu par l'avis jusqu'alors. Il me répondit qu'il s'appelloit le Chevalier que l'intention du Gouvernement à mon égard étoit très favorable, ce qui me fut confirmé par mes empêches, et dont je me suis assuré ensuite, en faisant lecture de la lettre du Consul. Je leur observai cependant que si les intentions du Gouvernement étoient pacifiques et bonnes à mon égard & à l'égard des gens qui avoient contribué au bonheur ~~de~~ dont jouissait la ville, le Gouverneur ne les avoit forcément pas suivis ni encouragés, puis qu'il étoit débarqué dans l'ile comme ennemi, et en faisant le mal uniquement pour avoir le plaisir de le faire, sans être adverse au commandant qui lui avoit communiqué son pouvoir.

Je demandai ensuite à M^r Connon Recepteur de mes empêches si le G^r Le Chevalier ne lui avoit rien renvié pour Moi, il me répondit pas chargé de me dire quelque chose; il me répondit que non, en m'engageant cependant à aller au Cap, pour confier avec le Général. Mes empêches prirent leur foliation pour m'y engager, je leur représentai que d'après la confidence de le Général, je ne pouvois avoir en lui aucun confiance, qu'il étoit débarqué avec

Il refuse d'aller confier au Cap avec
les deux

l'heure, que malgré cela, j'avais cru devoir faire
d'aller au devant de lui, pour empêcher les progrès
du mal, qu'alors, il m'avoit fait faire devers de
que j'avois couru les plus grands dangers, qu'enfin
si ses intentions étoient pacifiques, comme celles du Gouverneur
m'envoient qui l'envoyoit, il avroit pris la peine de
m'envier pour m'instruire de sa mission; que même
il avoit de, avant d'arriver à la rade, m'envoyer
un avis, comme cela se pratiquoit ordinairement,
pour me faire part de son pouvoir et m'informer de
son arrivée; que puis qu'il n'avoit temps aucun
de ces formalités, le mal étoit fait; qu'au fil de
reaison définitivement d'aller le trouver, que
l'espion pour prouver mon attachement à ma
commission au Gouvernement français, je lui
enverois par M. Grandville, homme respectable
accompagné de deux enfants et de leur précepteur
que j'abandonnois de lui dire qu'il dépendoit
absolument de lui de perdre absolument la gloire
ou de la laisser à la France, et que j'entérois avec
lui dans tous les arrangements possibles, que
j'étois près à me soumettre aux ordres du
Gouvernement français, dès que le G. de L'Écluse
m'avoit fait voir ceux dont il étoit porteur, &
qu'il auroit tenu toute espèce d'hostilité. Le
lendemain je fis la lettre et la députation partit.

Dans l'espace que d'après ma commission tout
proit contre dans l'ordre, je restai au Gouaine
jusqu'au lendemain, où j'appris que le Néerlandais
avoit attaqué St. Marc. Je me transportai de
j'appris qu'ils avoient déjà été repoussés. Je
retournai alors aux Gouaines pour y attendre

Il envoie en même temps auprès de ledere
M. de Granville

Allogue de St. Marc

La réponse du Général Lefèvre. Enfin à force d'appréhensions
deux habitants arrivèrent avec cette réponse tant désirée,
par laquelle le Général me mandait de me rendre près
de lui au plus tôt et m'annonçait qu'au surplus, il avait
donné l'ordre à ses généraux de marcher sur tous les
points et que ses forces étaient toutes formées, et ne pourraient
plus les déroger.

Il me promit également que s'il se pointait
l'arrestation à l'Artibonite, je jugeais alors qu'il ne
commeût pas parfaitement le pays ou qu'on l'avoir
trouvé, puisque pour arriver à l'Artibonite, il faudrait
avoir le passage libre par St. Marc, ce qui n'était pas,
puisque les Haïtiens qui avaient attaqué cette ville,
avaient été repoussés. Il m'a ajouté enfin qu'on
n'attaquerait pas le Môle, que seulement on en ferait le
Blow; tandis que cet endroit n'était déjà rendu.

Il me répondit alors franchement au Général que je
ne me rendrais pas auprès de lui au Cap, que sa
conduite ne m'inspirait pas assez confiance, que
cependant j'étais très près à lui remettre le commandement
conformément aux ordres du Rôles, mais que je ne
voulais pas être son Lieutenant Général. Je l'engageai
ensuite à me faire part ses intentions et m'assurant
que je contribuerai par tout ce qui servirait au pouvoir
au rétablissement ces ordres et de la tranquillité; il
me répondit enfin que s'il permettait toujours à marcher
en avant, il me ferait à la défense, malgré que je
n'ayez pas de troupes. Je lui envoyai cette lettre par
une ordonnance très pressée qui me rapporta de sa part
qu'il n'avait pas de reposé à me faire et qu'il entrait
en campagne. Les habitants de l'ouaire me demandèrent
la permission de lui envoyer une députation; ce que je leur ai
accordé; mais il refusa cette députation; le lendemain

Invenio des François

da question des bonaires.

Le gros aurorait qu'il s'eloit empêtré, sans coup ferir,
et sans tirer un coup de fusil de Baudouin, St. Raphael,
St. Michel et La marmachelle et qu'il se proposoit
a Marcher à Limeray et Gouaive. Ces nouvelles
hostilités me firent faire de nouvelles réflexions. Je
peus faire que la vérité d'abord. La clere étoit bien contrarie
aux intérêts du Gouvernement, puisque le Consul
dans sa lettre promettoit la paix, tandis que lui faisoit
la guerre. Je vis qu'en lieu de chercher à arrêter le
mal, il ne faisoit que l'aggraver. Ce n'eust-il pas,
me disois-je, en moi même, en tenant une parallèle
avec l'heure d'être blami du Consul, de ce grand homme
dont l'équité et l'impartialité sont si bien reconnues,
tandis que je serais désapprouvé. Je pris donc le parti
de me défendre, en cas d'attaque et fut,
malgré le peu de troupes que j'avois, mes dispositions
en conséquence. Gouaive n'étant pas en état de se
défendre, j'ordonnai de la brûler, en cas qu'on
fut forcée à la retraite. Je pris l'ordre au Christophe
qui avoit été forcée de se replier, dans le Chemin
de Ribourel qui conduit à Bayonette et me
retirai aux Gouaires où une partie de ma garnison
d'honneur qui étoit au port républicain fermait
pour me rejoindre et me défendre. Mais j'appris
que le gros morue venoit de se rendre et que
l'armée devait marcher aux Gouaires par 3 dolomies.
Qu'une de ces bâties commandée par le général
Rochambeau étoit destituée à passer par La Coaleure
et descendre à la rivière pour nous empêcher le Chemin
de la Ville et le passage du Pont Lettre.

J'ordonnai en conséquence de brûler la Ville

La ville est bûlée.

Combat de Port-Lester.

Dessalines au fort l'ouverture.

9

Depuis hier et je marchai au devant des avions qui
se dirigeaient au Pont Lester, à la tête de 300. Grenadiers
de ma garde commandés par leur chef et de 60. gendarmes
à cheval. j'ignorais la force du Général Rockhampton.
je le rencontrais dans une gorges et l'attaque commença
à 4 heures du matin par un feu soutenu qui dura
jusqu'à midi. Le général Rockhampton commença l'attaque.
j'ai su, par l'observation que j'ai faite que la
colonie étoit de plus de 4000 hommes. Pendant que
j'étais aux prises avec le général Rockhampton, la colonie
commandée par le général Leeboe arriva aux Gouaves.
l'affaire de Sabois terminée, je me rendis au Pont
Lester pour y prendre l'artillerie qui dépendoit et étoit
dans l'intention de me rendre de suite à St. Marc où
j'étois fait faire grande résistance. Mais, c'�ançant,
j'appris que le général Dessalines étoit arrivé avant
moi, dans cette ville étoit obligé de l'évacuer et s'étoit
retiré à la petite rivière. Je fus obligé, d'après cette manœuvre,
de retarder ma marche pour envoyer en avant de moi les
prisonniers que j'avais faits à la croix, les blessés à la
petite rivière et me déterminai ensuite à m'y rendre immédiatement.
Arrivé chez L'ouïtte dans sa place, j'y laissai ma
troupe et me portai seul en avant; je trouvai que tout
le pays étoit évacué; j'y reçus une lettre du général
Dessalines qui m'instruisoit qu'ayant appris qu'on devait
attaquer le Lakan, il s'y étoit rendu avec sa troupe pour
le défendre. Je lui donnai ordre de venir me rejoindre. Je
fus malade les munitions de guerre et de bouche que j'avais
avec moi dans le fort l'ouverture, sitôt la crête à Pierrot
j'ordonnai au Gén. Lermette de se procurer des vases
nécessaires pour contenir l'eau, pour la garnison, en cas de
siège. à l'arrivée du général Dessalines, je lui ordonnai de
prendre le commandement de ce fort, de l'y défendre jusqu'à

L'extremité, je lui laissais pour cet objet la morte
de ma garde avec l'habit de Brigade Maguy et mes
deux beaurois. Je lui expliquai que ne pas laisser le
Général Verney exposé au feu, mais de le laisser dans un
endroit secré, pour veiller au travail des cartouches.
Enfin je fis dire au Général Desaline que pendant que
le général Lellier viendrait attaquer cette place, j'avais
dans sa partie du nord pour faire diversion et empêcher
les différents parisiens dont le Petit déjà empêtré et
que par cette manœuvre si j'arrivais à détourner
sur eux et prendre des arrangements avec eux,
pour assurer au gouvernement cette belle victoire.
Et ordre donné, je pris 6 canons de Granadier
commandés par Gabard chef de la 4^e Brigade
Le maréchal Lumey que je repus, j'y trouvai la
proclamation du G^r le Lellier qui me mettait hors de la
loï. Persuadé que je n'avois aucun tort à me
reprocher, que tous les dommages qui régnaient
dans le pays, avoient été occasionnés par le G^r le
Lellier, ne croyant d'autrefois toujours légitime
l'assassinat des îles, je refusai sa proclamation
et le mis lui même hors de la loi. J'eus
peur de faire, je me rendis en marche, &
j'expliquai sans coups férir St Michel, St Raphael,
Toulon, et la Provence. Dans cette dernière
Province, j'eus une lettre du G^r le Desaline
qui m'informoit que le G^r le Lellier avoit marché
à la petite rivière, par 3 colonnes, que l'une des
ces colonnes se assaut par la bataille et le
Grand four, l'autre empêtré de tous les trésors de
la république venant de Pauillac et de
Margaux que les habitants avoient déposés,
qu'elle l'étoit tellement chargé de butin

Plante tressant l'ouverture

Il marche sur l'ennemi

Hors la loi.

L'ordre prend le trône de la République.

24

Recopie par Denaline.

qu'elle n'avoit pas reporté à la destination & avoit été obligée de retrograder pour déposer leur marchandise au Port-Républicain, que les deux autres bateaux qui avoient attaqué le fort, avoient été repoussés par le bateau de Brigadier Maguy; que le Général Lellier ayant reçu plus de force avoit ordonné une seconde attaque qui avoit également été repoussée par lui Général Denaline qui étoit arrivé alors.

Instruction de ces faits, je me portai sur Plaisance et m'y emparai d'abord du camp de Madurette qui domine cette place et qui étoit occupé par des troupes anglaises et j'emportai également d'avant tous les postes avancés. Au moment où j'allais tomber sur la place, je crus mes lettres au commandant de la Marmelade qui me donnait avis qu'une forte colonne venant de la partie Espagnole se dirigeoit par cette place. Je me portai alors promptement par cet abri qui étoit au lieu de marcher sur la Marmelade, j'étois dirigé sur Béneche et la poursuivis sans pouvoir l'atteindre. Après quoi, je retournai aux Gouaves, me rendis maître de Plaisance qui environne cette place, prét à marcher sur le gros morceau, pour aller enfin livrer le g^e au Maurepas qui devoit être retiré dans les Montagnes du Port depuis où je lui avois ordonné de laisser, sans favori n'il avoit déjà capitulé et fait sa soumission au g^e Lellier.

Je reus une troisième lettre du g^e au Denaline qui me faisait rapporter que le g^e Lellier ayant reçu toutes ses forces avoit ordonné l'avant et qu'il avoit été repoussé avec une perte très considérable ce qui l'avoit déterminé à faire cesser cette place.

Conseil sans la Marmelade
et Durée.

Monnaie sans le Denaline contre le g^e

et a faire bombarder. dès que j'appris le
danger dont elle étoit menacée, je m'y hâtai d'y
porter mes troupes pour la délivrer.

couvrant au fort couverture

Héritié au Cahier

La question des prisonniers

Arrivé devant le camp, j' fis marche inverse,
pas les renseignemens nécessaires et ordonnai les
dispositions pour l'attaquer. J'apris les quels je
devois infiniment entrer dans le camp par un
été foible que j'avois reconnu et m'assurer de la
personne du général et de tout son état-major.
Mais au moment de l'exécution, j'appris que la
garnison manquant d'eau avoit été obligé d'évacuer le
fort. Si mon projet eut réussi, mon intention étoit
de renvoyer le général Lellier au conseil en lui
emandant une récompense exacte par la suite et l'espion
de me renvoyer avec autre personne l'igace de la faute,
et ainsi je donnerais satisfaction au commandement. Le
fort évacué, je me retournai au Cahier pour y réunir
mes forces et y attarder la garnison. Des quelle y
fut arrivé, je demandai au général Tremblay où
étoient les prisonniers, q'a'il m'avoit dit être
prochainement au Cahier: il me répondit qu'une partie
avoit été prise par les Chasseurs du régiment de Trois-Rivières,
qu'une partie avoit été tuée, dans les différentes
attaques qu'il avoit essayées et que le reste enfin
s'étoit échappée dans les différentes marches q'il
avoit été obligé de faire. On voit par cette réponse
que c'est injustement q'aùl voulloit m'assurer
les battants commis, parce que, disoit-on, comme
Chef, j'aurois dû les empêcher. Mais suis-je
renouable du mal qui se fait en mon absence?
Etant aux Gouâver, j'aurois envoyé mon aide et
l'autre coupé auprès du général Tremblay pour lui
dire de donner ordre au commandant de l'égaule

83

Defaire porter tous les habitants, hommes, et femmes
et de les envoier au Port Républicain, de garder le
plus d'hommes armés que il pourroit, enfin de se
préparer en cas d'attaque à la plus vive résistance.
Mon frere le comte Bayard porteur de mes ordres
revint et me dit qu'il n'avoit pas trouvé le général
Desaix, qu'il avoit promis que le gage avoit
été brûlé et que les habitants n'étoient sauvés au
Port Républicain, tous les Desaix arrivés jusqu'à
cette époque viennent du G^e. Leclerc. Pourquoi, avant
son débarquement, ne m'a-t-il pas fait paraître
nouvellement ? Pourquoi a-t-il débarqué sans mon ordre
conformément à l'ordre de la Commission ? N'est ce pas lui
qui a commencé les premières hostilités ? N'a-t-il pas
cherché à gagner les troupes et autres officiers sous
mes ordres, par tous les moyens possibles ? N'a-t-il
pas cherché à soulever les cultivateurs pour leur
persuader que j'étais traitor comme des Escaliers ?,
qu'il voulait pour toujours leur perdre ? Doit-on
employer de telles moyens dans un Pays où regnent
la cruauté et qui étoit aux pouvoirs de la République
si j'ai fait travailler mes semblables, c'étoit pour leur
faire goûter le fruit de la liberté sans leurre, c'étoit
pour empêcher la corruption des moeurs, c'étoit pour
le bonheur général de l'île et l'intérêt de la République
J'avais effectivement réussi, puisqu'on ne voyoit pas
dans la colonie aucun homme désoeuvré, que le nombre
des meurtres étoit diminué, a part quelques uns
dans les villes, mais pas un seul dans les campagnes.
Si le général Leclerc avoit eu ses bonnes intentions,
avroit-il revêtu, dans son armée, le nom de Potent &

Faut-il déclarer

Apologie de l'ouvrant par
lui-même.

L'affaire Godard

Qui aurait-il donné le commandement de la 9^e Compagnie
de Brigade, qui il avoit été chef de bataillon
provisoirement et qu'il avoit foulé ce rebelle
dangerous qui faisait à Nassau la propriété
dans leurs habitations, avoit envahi la Ville de
St. Nicolas, tenue par le G^r de Clairvaux qui venait de
la Ville, par le général Murensart et par son chef de
Brigade, qui avoit fait la guerre dans cette partie,
foulé les cultivateurs de Beau Labelle, montigny
et des environs du Port de Paris, qui a poussé
l'autre jusqu'à tirer par ami. Une balle a touché
le plastron de mon chapeau, tetit. Bouclier me dénia
qui m'aurait sauvé fut tué à mon côté, mes deux
camis démontés. Lorsque je marchai avec lui pour
le faire sommation à son chef et reprendre le territoire
et la ville qu'il avoit envahie, à Brigade enfin qui
avait été vaincu de tous les côtés s'étoit caché dans
une forêt jusqu'à l'arrivée des troupes françaises,
cheroit-il sur ~~elle~~ élève au grade de chef de Brigade
un autre rebelle appelle l'Amour Darame qui a fait
assassiné sous les habitants de la partie du Cé-de-Jac
qui a foulé les cultivateurs de cette partie de l'île de
l'île lequel 2 mois seulement avant l'arrivée des
troupes j'avais été obligé de marcher, et que j'avais
fui de peur de mourir dans les forêts ? Pourquoi a-t-on
tous aimablement ce rebelle et l'autre, tandis que
moi et mes compagnons qui avons été couramment
fautes au gouvernement français, et maintenant l'ordre
dans l'île, on nous a fait la guerre ? Pourquoi
veut-on me faire une amie, d'avoir échappé fidèlement
les ordres du gouvernement ? Pourquoi veut-on
m'imposer tout le mal qui a été fait ? Les
gouverneurs qui ont régné ? Les troupes qui se sont

L'affaire l'Amour Darame

28

Demandez au général Lelere, ce qu'avaient-elles fait l'ordre
de faire ? n'avaient-elles pas insulté ? Non. Très bien ! alors
qui avait fait le mal ne m'avait pas confit dans plus,
il faut donc que je présente mes excuses plus tôt
que je n'en voulais. Je suis part de ces réflexions à
quelques personnes que j'avais faites ; il me reprochaient
qu'on voulait l'instruire que j'avais fait des propos, qu'on
employait tous ces moyens pour la détruire. Cela me fit
faire des réflexions. Considérant tous les malheurs que
la colonie avait déjà causés, les habitations détruites
les attaques commises, les violations que nous avions faites
jusqu'à présent, j'oubliais tous les torts qu'on pouvoit avoir à
mon égard, pour ne penser qu'aux bonheurs de l'île et
à l'avantage du gouvernement. Je me déterminai à
obéir à l'ordre du consul, vu surtout que le général
Lelere venait de se résigner lui-même au Cap avec toute
sa troupe, après l'affaire de la Côte à Diorot.

Il écrit au Premier Consul

Mais à remarquer que jusque-là cet auteur, je n'ai pas
eu de succès pour trouver un seul moment pour répondre au Premier
Consul. Je faisais avec empressement ce moment de tranquillité
pour le faire ; je l'espérai de ma permission et de mon entier
dévouement à ses ordres, au lui disant que s'il me envoyait
un autre officier général plus avancé, prendre le
commandement, j'aurais le général Lelere à faire
tout le mal possible par la vérité que je lui
opposerois. Je me rappelle que l'ab. Genalice
n'avait rendu compte que 2 officiers de la cavalerie
au camp de Bouet et un officier de l'
armée auxiliaire de Saint-Dragoal, lorsque l'on avoit
mis Port aux Prince, avoit été envoyé pour faire
la guerre : j'ordonnai qu'on me les amenaît. Après avoir
sauvé avec eux, je les renvoyai au Cap Bouet pour
que je leur remis une lettre avec celle que j'avois écrite

du Premier Consul. A l'instant où j'expédiai ces
officiers, j'apprends que le général Hardy a passé la....
avec son armée, qu'il s'est porté sur au propriétaire
les a ravagés, qu'il a tué tous mes animaux et
tout un cheval, dont j'ai fait le plus grave cas,
sans perdre de temps, je me portai sur lui avec les
forces que j'avais et l'atteignis auprès du Doueton.

Combat du Doueton : luttant contre Hardy

L'affaire Neugaea fut dura depuis que le général avait
jusqu'à 6. Brevet du soir. Avant de partir, j'avais donné
l'ordre au Gén. Denalain d'attendre la réunion de
la garnison qui avait évacué la tête à Pierrot, et
s'aller déclencher au camp Marchand, et prenait
qu'après le combat, je me rendrais à la Marétable.
Arrivé dans cet endroit, j'y reus la réponse du
Gén. Bouvet qu'il m'avait envoyé par mon neveu
Chauvel qu'il avait grandement fait prisonnier. Ce
Général m'apprit que ma lettre parvint droit fidèlement
au consul, qu'à l'effet il l'avait déjà adressée au
Général Lettre qui lui avait permis de le faire.

Tenant en tête de négocier avec Lettre
par l'entremise de Bouvet

Sur le rapport de mon neveu et après la lecture de
sa lettre du Gén. Bouvet, je crus reconnaître en lui un
caractère d'honnêteté et de franchise telle que l'un officier
français et bien fait pour commander. En conséquence
je m'adressai à lui avec confiance pour le prier d'engager
Le Gén. Lettre à entrer avec moi, dans ces
moyens de conciliation. Il m'apprit que l'ambition
n'avait jamais été mon guide; mais bien le honneur
qu'en conséquence j'étais prêt à tendre le compromis
pour obéir aux ordres du consul et faire tous les
sacrifices nécessaires pour arrêter le progrès du mal.
J'eusse envoyé ma lettre par mon neveu Chauvel
qu'il résult pour lui. Deux jours après je trouvai

27

me cette par une ordonnance prémie qui m'annonçait
qu'il avoit fait part de mes intentions au ^{général} Le Clerc
et m'a paroît que celui-ci étoit prêt à entreprendre un arrangement
avec moi et que je pouvois compter sur les bonnes intentions
du Gouvernement à mon égard. Le même jour le Général
Christophe me communiqua une lettre qu'il venoit de
recevoir de M. Villeton demandant à la petite armé et moi
autre du général Hardy, lui demandant tous deux une
 entrevue et aussi la permission de la lui accorder, ce que
j'avois promis en lui recommandant d'être très circonspect.
Le ^g au Christophe au lieu de se rendre à l'entrevue
indiquée par le général Hardy, reçut une lettre du général
Lellier dont il me fut rapporté apres, ainsi que de son
épouse, en me demandant la permission de se rendre
dans l'endroit qu'on lui avoit indiqué, ce que je lui permis
et il y fut. A son retour, il me rapporta une lettre du
général Lellier qui me disoit que ce servit pour lui une
belle journée, s'il pouvoit m'engager à élouerter avec
lui et à me permettre aux ordres de la République. Je
repoussi que j'avois volontement porté les armes pour le
Gouvernement, que si, si le principe, ou ~~le fait~~ le fait
comporté avec moi, comme on eut du le faire, il n'y aurait
pas eu un seul coup de fusil de force, et que l'assassin
n'aurait pas même été troublé dans l'ile; que les
intentions du Gouvernement auraient été renversées.

Je témoignai, tant au Général Christophe qu'au général
Lellier tout mon mécontentement ^{de} que alors-là n'étoit
tenu sans aucun ordre de marsout. Le lendemain, il
me dépechâit mon adjudant Guérat Fontaine, porteur
d'une lettre de ma part, par laquelle j'avois une
entrevue à l'habitation de Siward, à quoi il se
refusa. Cependant Fontaine m'a dit et a paré qu'il avoit
été très bien reçu. Je ne me rebattai point: je lui

Bonheur de Christophe avec
Villeton & Hardy.

Lettre de Lellier à Tonissant

lorsqu'il me demande une
entrevue

Proclamation de l'ordre

Dépechais pour la 2^e et 3^e fois mon aide de camp Coupé et mon secrétaire Notary, pour l'apprendre que je ferais mes commissions et que j'etois près à lui rendre le commandement conformément aux intentions du Consul. Il me fit répondre qu'une heure de révertement ferait plus d'effet qu'un Lettre, en me donnant l'assurance d'informes qu'il agiroit avec toute la franchise et la loyauté qu'on pouroit attendre d'un général français. On m'apporta un autre avis une proclamation de rapport qui invitait tous les citoyens à regarder l'article de cette day. Pluviôse qui me mettait honte à la soi; comme mal et non avenir. ne craignez pas de croire à ce que dans cette proclamation, vous les généraux qui sont sous des ordres et les habitans qui sont avec vous que je recherchez personne. Sur sa demande passée je jeterai levéte sur les troubles et les évenemens qui ont au hui ce 1^{er} Décembre. M'invite en cela l'ensemble que le Consul à Domrémy, en cela, à la France, le 18 Brumaire. Je veux voir dans l'île à l'avoir que de bons citoyens. Vous demanderez à propos, que au commandement, comme vous et supporté aussi longtemps de fardeau du Gouvernement, le repos vous en bénira: mais j'espere que dans votre retraite vous me communiquerez vos lumieres, dans vos manuscrits de loisirs pour la prospérité de St Domingue.

Après cette proclamation et l'assurance l'ensemble du Général Leclerc, je me rendis au Cap aux ordres de lui: je lui fis une commission, conformément aux intentions du Consul. Je lui parlai ensuite avec toute la franchise et la loyauté d'un Militaire qui aime et estime son camarade, il me prouva de tout oublier de l'protecteur du Gouvernement français, et il courut avec

entière de l'ouïant et de l'écouter

au Cap

88

Moi que nous avions en tous les deux Port. Vous
pouvez, General, me dit-il, vous retirer ches nous en
toute sérénité : mais dites moi si le General Dervaline aburra
mes ordres, je j'esprie au contraire sur lui : je lui répondis
qu'oui : Lefèvre du Genvaline prétend avoir des défauts communs
tous les deux, mais il connaît la fabrication militaire.
Je lui observai cependant que pour le bien public et
pour restaurer les cultivateurs dans leurs travaux comme
appris arrivé dans l'île, il était nécessaire que le
General Dervaline fut restauré dans son gouvernement
à St. Marc et le General Charles à Sacré-Cœur. Celui
observai que je ne pouvois laisser le commandement sans
cela, parce que je n'aurais jamais tranquillité à quel endroit
je rouvrai. A 11 heures du soir je pris congé de lui et allai
retirer chez Dervivier où j'ai passé la nuit avec le
General Fournier, et repartis le lendemain matin pour
La Martinique. Le fortuné Dervaline j'eus une lettre du
General Leclerc qui m'invitait à lui renvoyer mes gardes à
pied et à cheval, et m'envoyait un ordre pour le General
Dervaline qu'après ce avoir pris connoissance, je lui fis
parler en l'expliquant à l'y conformer et pour empêcher
d'autant mieux le promesse que j'avais faites au General
Leclerc, j'invitai le General Dervaline à prononcer avec
moi, à la moitié de Chemin de Traverse de sa habitation
à la mienne, ce qu'il fit. Je lui persuadai de se prononcer
ainsi que moi, que l'intérêt public exigeoit que je fusse re
laisse; que je voulais bien le faire, mais que pour lui
il userait son commandement. Il me dis d'autant
au General Charles, ainsi qu'à tous les officiers qui étaient
avec eux et je vis aboutir les persuader, malgré
toute la répugnance, et les regrets qu'ils eurent
de me quitter et de se séparer de moi. Après cette

Conseil amme la tourmison

de Dervaline,

de Charles, --

Inquiétudes des cultivateurs

Toussaint retiré à Brémy

Entrevue, Baum seroit à l'oupost respectif.
A cequel du g^e de Perru que le g^e de Leclerc avoit
envoyé à Denain pour lui porter ses ordres, il
trouva très bien disposé à ses réquis parce que je
l'y avais engagé précédemment par ma dernière
entrevue. On m'avait promis ces places de général
Châtel et d'Ancreche; cependant on ne l'a pas
fait. Il étoit intime que j'ordonnasse aux
habitants de Dondon, de S. Raphael, de S. Michel
et de la Marquette, de rentrer dans leurs habitations
puis qu'ils l'avoient fait, dès que je me fus empêtré
de ces communes. Je leur enjoignis seulement d'elles
reprendre leurs travaux au travailleur. J'ordonnai à
ceux de Plaisance et des environs circonvoisins de rentrer
et de reprendre également leurs travaux. Ils me
réponsoient la bonté qu'ils avoient qu'on ne
les inquiéteât. Je vis au g^e de Leclerc en suite que
pour lui rappeler sa promesse et séparer ce
deux ^{à leur} malentendus : il me fit répondre que
ses ordres étoient déjà donnés à ce sujet. Cependant
celui qui commandoit en Septaine, avoit déjà
dispersé sa troupe et envoyé des détailleneurs dans les
habitations, ce qui avoit effrayé les cultivateurs
et les avoit forcés de fuir dans les Montagnes. Ce
m'étois retenu à Lunney et j'avois donné connaissance au
Général Leclerc, comme j'avois promis. Ce arrivant
dans cette commune, j'y trouvai grand nombre de
cultivateurs de Gouaive que j'engagéai de rentrer,
Avant mon départ de la Marquette, j'avois donné l'ordre
au commandant de cette place de remettre l'artillerie à
les munitions au commandant de Plaisance, conformément
aux instructions du g^e de Leclerc. j'ai également donné

31

Le vendredi au commandant Mervay de rendre hommage
au commandant des gendarmeries. Et ordre donné, j'avois
plus occupé que d'établir mes habitations qui avoient
été incendiées. Je fis faire un logement commun dans
une de mes maisons de la Montagne qui avoit échappé
aux flammes pour mon épouse qui étoit enceinte dans
les bois où elle avoit été obligée de se réfugier.

Pendant que j'étois occupé à ces travaux, j'appris
qu'il étoit arrivé son commandant pour loger
à Damery petit bourg qui jusqu'alors n'avoit pas
eu de rapport plus de la gendarmerie pour la police,
qu'on avoit envoyé également un très gros détachement
à H. Michel. Je me transportai de suite au bourg,
j'eus que toutes mes habitations avoient été pillées
et qu'on avoit enlevé jusqu'aux lopins de ma
cultivation. À l'instant même je portai mes plaintes
au commandant, je lui fis apprendre de pouvoirs qui
étoient chargés de faire celle toute espèce, qui n'étoient
mises par aucune mure. Je lui fis voir aussi celle
cultivation le suivant dans d'autres habitations de
La Montagne, je demandai l'aide au général Lecointe
de ce qui se passoit. Je lui observai que les mesures
qu'on prendoit, loin d'inspirer la confiance, ne faisoient
que augmenter la méfiance, que le nombre des troupeaux
qu'il avoit envoyés étoit beaucoup trop considérable
et ne pouvoit que nuire à la culture et aux
habitants. Je remontai ensuite dans mon habitation
de La Montagne. Le lendemain, j'y reus la visite
du commandant de Mervay et m'apprirent fort bien
que le militaire, lors de sa visite avec visite
d'hommes n'étoit venu chez moi que pour reconnaître
ma habitation et avoir plus de facilité de me prendre
de moi, lors qu'on lui en donneroit l'ordre.

Village de ses habitations

Ses trois lettres à dekor

Nouvelle visite du Comte de
Monroy (1)

Pendant que j'étais avec lui, on vint me dire que plusieurs soldats s'étoient rendus avec des chevaux et autres bêtes de charge dans une de mes habitations près du bourg où se trouvoit une des mes fermes, enlevaient le café et autres denrées qu'ils y avoient trouvées. Je lui en fis au plus tôt un rapport de ce qu'il y avoit de répréhensible ce brigandage et de punir sévèrement ceux qui l'avoient commis. Craignant que ma demeure dans la Montagne n'inspirât cela aux malfaiteurs, je me déterminai à venir dans cette même habitation qui venoit d'être pillée et presque détruite et tout près du Bourg qui n'est éloigné que de 2000 pas. Je laissai ma femme dans l'appartement que j'étais en train de préparer. Je ne m'occupais plus que à faire de nouvelles tentatives pour empêcher que l'on n'avoit totalement détruit et faire préparer les matériaux pour la reconstruction de mes habitations. Mais tous les jours je n'ai éprouvé que ces nouvelles vexations et ces nouveaux pillages. Les soldats qui se portoient chez moi étoient en si grand nombre que j'en erois même pas les faire arrêter. Lorsqu'il j'en portois mes plaintes à leur commandant, je n'en recevois aucune satisfaction. Je me déterminai enfin, que que le Général Leclerc ne m'eût pas fait l'honneur de me répondre aux deux premières lettres que je lui avois écrivies à ce sujet de lui en environs de trois mois que j'en envoyai en lay par un des fils (Olivier) pour plus de sûreté. Je n'eus plus de réponse à celle qu'auj. j'avois demandée; faiblement le chef des Etats-Majors me fit dire qu'il ferait son rapport.

Peut que tout aymé le commandant étoit venu de nouveau me voir, il me trouva à la tête de mes cultures occupées à combattre mes travaux de construction; il fut bonnie lui même que mon fils Isaac repoussa plusieurs soldats qui étoient venus jusqu'à la porte de ma maison pour des bananes et des figues et les emporter. Je lui en

l'entendre les plaintes les plus graves. Il me promit toujours qu'il empêcherait ce deuil. Pendant 3 semaines que j'ai passé dans cette habitation, chaque jour j'ai été témoin des nombreux pillages et chaque jour j'ai vu des ministres et personnes qui venaient m'expliquer ; le Général Brunet était très mal en état et m'a trouvé dans les mêmes occupations. Malgré ces jérémiades une lettre Duf^{au} Lellier qui me tenait de me donner satisfaction sur les plaintes que je lui avais portées, m'accusait d'avoir gardé des hommes armés dans ses environs, et l'ordonnait de les renvoyer.

Persuadé de mon innocence et que j'étais des gens mal intentionnés, l'avoir empêché, j'eus au contraire que j'avais trop d'hommes pour ne pas leur permettre que j'avais fait et qu'en lui rendant ce commandement, je ne l'avois pas fait faux avoir bien réfléchi et qu'ainsi mon intention n'était point de le reproquer, je l'assurai au surplus que je ne connaissais point d'hommes armés dans les environs d'Amery et que depuis 3 semaines j'étais constamment resté dans mon habitation à y faire travailler. Je lui envoyai enfin mon fils Isaac pour lui rendre compte de toutes les vérifications que j'essayais et pour le prévenir que s'il n'y mettoit pas fin, je serais obligé de quitter le lieu où je connaissais pour me réfugier dans ma hutte, par la partie hysquole. Un jour avant de recevoir aucune réponse Duf^{au} Lellier, je fus instruit qu'une de ses aides de camp passant par Amery avait dit au commandant qu'il étoit porteur d'ordre pour me faire arrêter et arrêter au G^{al} Brunet. Le Général Lellier m'ayant donné sa parole, honneur et promis la protection du gouvernement français, je ne voulus point ajouter foi au présent qu'on va l'arrêter aux propos. Je dis alors à personne qui me conseillait de quitter mon habitation que j'avais promis d'y rester tranquille et de travailler à réparer les dégâts qui avaient été causés, que je n'avais point aidé le commandant ni renvoyé mes ouvriers pour faire des bottines, qu'ainsi je ne voulais point sortir de chez moi ; que si d'on venait pour m'arrêter, l'on me trouveroit, que je ne voulais point prêter main-forte à la révolution.

Le lendemain je reus une seconde lettre du Général

Lettre de Brûlé à Toussaint du

Lettre par mon fils que j'avois envoié, comme au 1er
Avril. Armée de St Domingue: au quartier Général Cap Français
Le 16 Décembre l'an 1790.
Le Général en Chef, Général Toussaint.

Lettre de Brûlé à Toussaint

"Duisque vous persistez à penser citoyen général, que le grand
"nombre de Toussaint qui se trouve à Plaisance, effraye les
"cultivateurs de cette paroisse, je charge le général Brunet
"de se concerter avec vous pour l'expulsion d'une partie de ces
"Toussaint en arrière des Gouavens et d'un détachement à Plaisance.
"Prenez bien les cultivateurs que cette mesure une forte
"prise, je ferai punir ceux qui abattront leur habitation
"pour aller dans la Montagne. faites-moi connaître, aussitôt que
"cette mesure sera exécutée, le résultat qu'elle aura produit, par ce
"que si les moyens de persuasion que vous employez, ne réussissent
"pas, j'aserois des moyens militaires. Je vous salut. Sig. Lettre
"Il est à remarquer que c'est sans doute par erreur que le
"secrétaire a écrit Obixme; il doit y avoir Emery.
Le même jour je revere une autre lettre datée de Brunet dont
Voici l'extrait.

Armée de St Domingue le ...

"Voici l'moment, citoyen général, de faire connue à une
"mauvaise incontestable au général en chef que ceux qui peuvent
"le troubler par votre example et votre bonne foi tout de
"malheureux cultivateurs et que vos perturbations ne saudront
"que la paix et la tranquillité dans le quartier que
"vous habitez: il faut me prévenir pour assurer la liberté
"communication de la route du Cap qui depuis hier ne l'est pas,
"puis que 3 personnes ont été égorgées par une quarantaine
"de brigands entre Emery et Saloupe à Pointe à Pitre. Envoyez
"aussi de ces hommes tranquilles des fous signés de votre
"confiance que vous payerez bien: je vous tiendrai compte de
"votre débourse. Nous avons, Mon cher Général, de
"arrangements à prendre ensemble que il est impossible de traiter
"en lettres, mais qu'une conférence d'une heure terminera.
"Si je n'avois pas envie de travail et de travailler minutieusement, j'aurais
"été porteur de ma réponse, mais ne pouvant pas ce jour-ci porter
"si vous êtes resté dans votre position, que a fait dominer
"quand il s'agit de faire le bien, on ne doit jamais retarder.

" Vous ne trouverez pas dans mon habitation champêtre pour
les agréments que j'avois désiré renvoyer pour vous recevoir, mais
" Vous trouverez la fraîcheur d'un gant humide qui ne
" fait d'autre effet que pour l'apparence de la toilette &
" votre confort personnel. Si Madame Lassaut dont je
" devriez insinuer faire lewmoissance, voulloit être du voyage
" j'en serais très flatté. Si elle a besoin de chevaux, je lui
" enverrai les miens.

" Je vous le répète, General, vous ne trouverez point d'autre
" plus facile que moi. De la confiance dans le Capitaine que
" de l'amitié pour tout ce qui lui est favorable et vous
" jouerez de la tranquillité.

" Je vous salut cordialement Sigé Brunet

enfendant chez Brunet

D'après ce qu'il m'a rapporté, je me rendis aux
fouillages de mer-fête et d'autre personne et je partis
pendant la nuit même pour me rendre auprès du G^e Brunet
accompagné des officiers sujets à la Reine du Japon, arrivé
chez lui, après m'avoir introduit dans sa chambre, je lui
dis que j'avois reçu la lettre, ainsi que celle du G^e Leclerc
qui m'invitoit à me conter avec lui, que je venais pour
l'objet que j'avois pas avec mon épouse suivant son
desir, parce qu'elle ne portoit jamais, ne voyoit aucune société
et ne s'occupoit nullement que de ses affaires domestiques,
que si, lorsqu'il feroit sa tournée, il voulloit lui faire
la promesse de la voir, elle le recevroit avec plaisir. Celui
observa qu'étant malade, je ne pouvois cette longue
avoir avec lui, que je l'appris en conséquence de terminer le
plus probable nos affaires afin que je pusse m'en retourner.
Celui communiqua la lettre du G^e Leclerc. Ayant eu avoir
pris lecture, il me dit qu'il l'avoit encore reçu avec ordre
de se conter avec moi sur l'objet de cette lettre, au printemps
de l'année suivante qu'il étoit obligé de porter un vêtement
et portoit en effet, après avoir appellé un officier pour me
faire compagnie. A peine étoit-il sorti qu'un siècle de
General Leclerc entra, accompagné d'un très grand nombre
de Grenadiers, qui m'envièrent, l'empêtrèrent de moi, et

me fut arrêté.

garotterent comme un Criminel et me conduisirent à bord
de la frégate la créole.

Je ne tâchai la parole du Duf de Brumet et les promesses
qu'il m'avoit faites, mais toutefois je ne le revois plus. Il
s'étoit probablement caché pour se justifier aux reproches
bien mérités que je pouvois lui faire. Mais même appris
depuis qu'il s'étoit rendu coupable des plus grandes
fécinations contre ma famille, qu'au tout près après mon
arrestation, il avoit ordonné à un domestique de la
porter sur l'habitation où je demeurois avec une grande
partie de ma famille, l'appuyant d'armes, fusils, ou l'attirant,
qu'il avoit ordonné de faire feu dessus; ce qui avoit fait
ces malheureux Votemont de fuir à Deni-ans dans les
bois, que tout avoit été pillé et sauvagé; que l'aide de
l'camp Duf de Brumet avoit eu le devoir de observer 110 portugais
qui m'appartenoient et 75 à une de mes sœurs avec tout
mon linge et ainsi de mes gardes. Ces horreurs furent
commises dans ma demeure, le commandant d'humery se porta
à l'abord de 100 hommes par l'habitation où étoient ma femme &
mes sœurs, les arrêta mme puis leur donna le travail de
peindre du linge au aucun effet. on les conduisit aux hospices
et de là abord de la frégate la Guerrière. lorsque j'eus été arrêté
je n'avois d'autre Votemont que celles que je portois sur moi:
j'écrivis en conséquence à mon épouse pour la priser de
m'envoyer les choses dont j'avois le plus pressant besoin au
Cap j'esprouvois qu'on alloit me condamner. Cette lettre avoit
été remise à l'Adjudicant Duf de Bellere, pour la faire
passer; mais elle ne parvint pas à sa destination et j'eus
rien.

Des que j'eus abord de la frégate la Créole, on mit à la
voile; on me conduisit à la hauteur du Cap où je trouvai le
Vaisseau le Héros à bord duquel on me fit monter. Le
lendemain mon épouse, ainsi que mes enfants qui avoient
été arrêtés avec elle y arrivèrent. On mit de suite à la voile
pour France. Après une traversée de 32 jours, pendant les
quels j'ai essayé avec succès la plus grande fatigued
mais des désagréments tels qu'il est impossible de les imaginer

à l'abord de sa maison

Retenu par la France

à moins que d'avoir avoir été tenu; ma femme n'est pas
l'heure ont éprouvé un traitement que leur sexe et leur rang
avaient de rendre meilleur, Au lieu de nous faire débarquer pour
nous procurer des vêtements, on nous garde à bord 67 jours.

Après un pareil traitement ne paix, j'essaie de demander à
juste titre ou peut être effectuer pour nous qui n'ont été faute
pas tellement que la parole d'honneur, ainsi que celle
protection du Govt. français. Si l'on n'avait plus besoing de
me servir et qu'on eut voulu me remplacer, n'aurait-on
pas du en agir avec moi, comme on en a agi de tout temps
allegé des Gouvern. blancs français. on le prétendait avant
que de les faire: on leur envoie une personne chargée par le
Gouvernement pour leur donner l'ordre de remettre le
commandement à tel ou tel que le Gouvernement désigne &
dans le cas où ils refuseraient d'obéir, on prend de grandes
mesures contre eux; on peut avec justice les traiter de
rébelles et les embarguer pour France. J'ai vu même prouver
que des officiers généraux ordinaires, pour avoir gravement
manqué à leur devoir, avaient été menacés, en considération
du caractère dont ils étaient revêtus. ou les respectent
jusqu'à ce qu'ils fussent devant l'autorité supérieure.

Lez au le Clerc n'avoit-il pas du m'envoyer Charetier
et me prouver lui même qu'on lui avoit fait un rapport
contre moi? n'avoit-il pas du me dire! je vous avois
donné ma parole et prouvé sa protection du Gouvernement.
Aujourd'hui puisque vous vous êtes rendu coupable, je vais
vous envoyer auprès du Gouvernement, pour rendre compte de
votre conduite; ou bien: Le Gouvernement vous ordonne ce
vous rendez auprès de lui; je vous transmettrai ses ordres.
main portant du tout: il en agit avec moi avec des moyens
que l'on n'a jamais employés même allégé depuis plusieurs grands
criminels. Sans doute je dois être soupçonné à ma couleur.
Ma-t-elle empêché de servir ma patrie avec zèle et fidélité.
La force de mon corps m'a fait faire et à mon
courage, et j'appris même que je fus un criminel et qu'il y eut

des plaintes

Des ordres du Gouvernement pour m'arrêter, dont il besoigne
d'employer tout son charme pour arracher ma femme
mes enfants de leurs propriétés sans respect ni égard pour
leur sexe ni leur rang. Fallut-il faire feu sur mes habitations
et sur ma famille et faire pâture et sauter mes biens et
propriétés. non. Ma femme, mes enfants et ma famille
sont chargés d'une responsabilité et n'avaient aucun
espoir à recouvrer au Gouvernement. On n'avait même pas le
droit de les faire arrêter. Le g. Lelievre doit être franc. Auroit-il
craind d'avoir un rival? Tchompare, l'appela audacieux, au
Sénat Romain, qui poursuivit Annibal jusque dans sa retraite.

La arrivée de l'Israël dans la Colonie où a profité de mon
absence pour s'empare d'une grande partie de ma
correspondance qui étoit au Port Républicain et tout ce que je
possédais dans cette partie. Une autre partie qui étoit dans une autre
habitation a été également saisie. Pourquoi, après mon arrestation,
ne m'a-t-on pas envoyé avec cette correspondance auparavant
au Gouvernement. on n'a donc fait tous mes papiers que pour m'imputer
de fautes que je n'ai pas commises. mais je n'ai rien à redouter.
Cette correspondance j'ose l'affirmer pour ne pas tresser aux yeux du
Gouvernement qui doit me juger. On m'a arrêté arbitrairement
sans m'autoriser, on m'est empêtré de tout mon avantage, on a pillé toute
ma famille en général, sans mes papiers, on m'a embarqué, envoyé
me comme un bœuf de fer, empêtré des cabanes et serpents abord
par mon espoir, et envoyé dans le fond d'un cachot. N'est-ce
pas louper la jambe à quelqu'un et lui dire : marchez! N'est-ce
pas lui casser la tronche et lui dire : Partez! n'est-ce pas
enterrer un homme vivant. Tout cela a été fabriqué pour me perdre
et m'anéantir, parce que suis noir et ignorant, et je ne sais pas
compter au nombre des soldats de la République, ni avoir ces
mérites, et qu'il ne doit point y avoir de justice pour moi. Si
je n'en ai pas dans le monde, j'en aurai dans l'autre. j'espé
que on va chercher et payer dans toute la colonie pour trouver
des mensonges contre moi, mais l'homme Propose et Dieu dispose

Sur rôle à l'ordre que la France faisoit la guerre et combattoit
l'ennemi, et ne pouvoit nous envoyer de secours dans la bataille
j'ai tout fait pour sa bataille jusqu'à l'arrivée du
Général Leclerc. sans force, sans munition, sans armes,
sans bâtiment, sans argent, sans munition : mais j'ai employé
courage, sagacité et prudence. Jeudi par mes camarades d'armes
et la permission de Dieu, j'ai rendu à notre état et en
bon ordre, à faire flotter le pays, confié à mon commandement,
espérant qu'à l'apaissement du gouvernement aurait déclaré que
l'armée de St Domingue avoit fini sa patrie. Cela fut le
que nous demandions et cette reconnaissance fut bien placée, pour
moi particulièrement qui ai tout dirigé. Au contraire le
Général Lellere nous a envoyé des boutons de fer de 36. pour
toute récompense, dans un pays qui appartient à la France
qu'il a trouvée tranquille : il dépendoit de lui, avec un peu
de sagacité, de renvoyer le commandement et de rendre compte
au gouvernement dans quel état il avoit trouvé ce pays. Ce
n'est pas, à l'apaissement, qu'on doit venir faire la guerre, forcer un
peuple soumis à son gouvernement à prendre les armes, forcer
les français à se battre contre des français et troubler ma bonne
foi. Si le G^e Lellere étoit vraiment un militaire franc et
loyal, il ne m'auroit pas traité de cette manière, lorsque je lui ai
renvoyer le commandement. S'il avoit vu comment je me suis
exposé plusieurs fois à l'apaissement de fortifications de Lévisau,
mettre pied à terre à la tête des gardes, courir à mort
malgré la mitraille et la fusillade, plusieurs de mes
camarades blessés, et moi même à la jambe, sans moyen de courir
qui étoit vaincu par l'ennemi et plusieurs autres affaires
que j'élisterois, si je dis que le G^e Lellere eut été présent
et eût essayé, comme moi, tant démissoir, il n'auroit pas
travaillé pour rien à une perdre ; il aurait peut-être
comme sa valeur d'un militaire qui a servi sa patrie
avec courage et fidélité ; si j'eusse été le vainqueur,
tous ces malheurs ne me furent pas arrivés. Au sujet

Origines de son pouvoir

L'Assemblée centrale.

La Constitution qu'elle rédige est
soumise à l'examen du gouvernement
français

Déclarant la guerre, on a voulu m'accuser : mais justification en bien faite. Après avoir chassé les ennemis de la République hors de la colonie, vaincu toutes les factions, réuni tout le parti ; après avoir pris possession de Saint-Domingo, voyant que le Gouvernement n'envoyait en Loi un arrêté, soutenant l'argue de l'établissement de la police dans ce pays, pour la sûreté & la tranquillité de chaque individu, et pour le bien du Gouvernement, je fis une invitation à toutes les communautés de ce pays une assemblée centrale, à l'effet de lui ouvrir le point de travail. Celle assemblée formée par des hommes de bien, sages & probes, eut l'honneur de me faire connaître à ces membres qu'ils avaient une tâche possible & honorable à remplir, qui leur devait faire eer l'opposition au pays, au taquinement pour le Gouvernement, et utile aux intérêts de tout ; eer les bâties de la colonie et par les localités.

La Constitution achèvée doit être soumise à la sanction du Gouvernement qui seul a le droit de l'adopter ou de l'ajuster. Ainsi, dès que les bâties de cette Constitution furent établies et les lois organiques rendues, je me suis avisé d'envoyer le tout par un membre de l'assemblée centrale au Gouvernement pour en obtenir la sanction, ou ayant donné pas m'importer les erreurs prétendre ou les fautes que cette Constitution j'avoue l'avoir commise. Jusqu'à l'arrivée du Dr. Lellier, j'ai reçu aucune avancée du Gouvernement sur cet objet. Pourquoi donc ?

26

aujourd'hui. Veut-on me faire un crime de ce que je
peux pas en être un ? Bourgari. Veut-on que la vérité
soit au mensonge, et que le mensonge devienne la vérité ? Bourgari.
Veut-on que les tuebres soient la bonté, et la bonté, les tuebres ?
Dans une conversation au Cap que j'ai eue avec le g. Lefèvre, il m'a
dit qu'etant à Paramaribo, il avoit envoyé Mr. Cyprien à San-Domingo
pour savoir si j'y étais, que Mr. Cyprien lui avait rapporté que
j'y étais en effet. Bourgari. Donc n'est-il pas venu en y trouver,
pour me transmettre les ordres du gouvernement avant de l'avancer
les tortolites : il avoit vu l'engagement que j'aurais mis à
y passer. Au contraire il a profité de mon séjour à San-
Domingo pour se rendre au Cap et envoyer des troupes dans tous
les points de la Colombie. Cela prouve qu'il n'a fait par
l'intention de me venir communiquer. Si le g. Lefèvre venait
dans la Colombie, pour faire du Mal, on ne doit pas me l'imputer.
Il est vrai qu'on ne doit pas prendre ce qu'à moi de nous deux,
mais pour peu qu'on veuille me rendre justice, on verra que
Cela lui qui est l'auteur de tous les maux que l'Ile a
connus. sans me prévenir, il est entré dans la Colombie qu'il a
trouvée intacte, il est tombé par les habitants et ceux qui
travaillaient, et avoit contribué à la conservation de la Colombie
en versant leur sang pour la même patrie. Voilà précisément
la source du Mal. si deux lâches se battent ensemble, leur
père et mère ne doivent ils pas les en empêcher, Mais nous le
quel en disgrâces, le pauvre, ou tous les deux, en cas qu'ils
ayent tort tous deux. Le g. Lefèvre n'avait pas le droit
de me faire arrêter. Le gouvernement seul pouvoit nous faire
arrêter tous deux, avoir entendre et nous juger. Cependant le
g. Lefèvre jout de la liberté et je suis au fond d'un
cochon.

Après avoir eu la coupe de ma conduite depuis
l'arrivée de l'Escaire au 1^{er} dominique, j'entravai dans quelques
detraînes que j'ai tenues avant le débarquement.

Depuis que je suis entré au service de la république, je
n'ai jamais été un jour d'appartement. Le g. Lefèvre,

Résultats financiers de l'administration
de l'ouvrage

Sous des intérêts énormes.

Mort d'un ancien esclave

autorisé par le g^e Lavaux, il organisa quelques régiments.

Il emporta g^e Michel, on a c^oloqué le général Desfontaines

Et tous les Agents du Gouvernement, aussi que les personnes députées qui avouent l'imposture de la cause républicaine, peuvent me rendre cette justice. Personne n'a jamais été plus délicat au point de démission que moi : j'ai seulement rien que faire faire le traitement détaillé qui m'est arrivé, et toujours je ne l'ai pas demandé si j'ai donné des ordres pour prendre quelque souci à la cause. C'étoit toujours pour le bien public. L'ordonnance les faisait passer où le bien du service l'exigeoit. J'ai connoissance qu'une seule fois, seulement, étant éloigné de chez moi, j'avois pris 6000^t. Da et. Comme Ordonnance du dépôt du foin. Voici en deux mots ma conduite et le résultat de mon administration. À l'évacuation des Anglais, il n'y avoit pas un sol, au Trésor public, on étoit obligé d'en faire des emprunts pour payer les troupes et le fabriquer de la république. A l'arrivée du g^e Lellier, il a trouvé 3 Millions 500,000^t. en laine. quand je rentrai aux îles, après le départ du g^e Lavoie, la laine étoit vendue. Le g^e Lellier a trouvé 3 Millions, il en a trouvé de même et appris dans toutes les caisses particulières de l'île. D'après cela, on peut voir que je n'ai pas servi ma patrie pour l'intérêt, mais au contraire que j'en ai servi avec honneur, et fidèle dans l'espoir de recevoir un jour des témoignages flatteurs de la connoissance du Gouvernement. Tous ceux qui m'ont connu, me rendront justice. J'ai été bête, chose savante, mais j'en ai fait l'usage même de reprocher de la part des mes maîtres. Je n'ai jamais rien négligé à St Domingue pour le bonheur de l'île ; j'ai pris sur mon repos pour y contribuer, je fissons tous les sacrifices, je me fissons un devoir et un plaisir de contribuer à la prospérité de cette belle colonie : Zèle, activité, courage, j'en ai tout employé. L'île étoit envahie par les ennemis de la république. Je n'avois alors qu'une quarantaine de Milles nus et armé de pique. Je les renvoyai tous à la culture, et organisai quelques régiments, d'après l'autorisation du g^e Lavaux. La partie Hispaniola étoit jointe aux Anglais pour faire la guerre aux français. Le g^e Desfouraux fut envoyé pour attaquer St. Michel avec de la troupe de l'île. Bien discipliné, il ne put pas les vaincre. Le g^e Lavaux m'ordonna d'attaquer cette place, j'en importai, il fut à l'assaut, que lors de l'attaque du g^e Desfouraux, cette place n'étoit pas fortifiée et que lorsque je fus en

Euparai elle l'etoit et flangué de bastions.

I chane les Anglais de tout le temps de l'assaut, j'ai également pris St Raphaël, Biache, et j'avais une compagnie au fort de Lavauj. Les Anglais étoient retranchés au bout du pont, j'étais sur la chasse, ils étoient en possession de la partie rivière, j'avais pour toute munition une caisse de cartouches qui étoient toutes brûlées dans l'eau, en allant attaquer. Cela ne m'a point rebuté, j'ai emporté cette place. D'autant, avant le jour, avec mes dragons et finalement la garnison prisonnière que j'envoyai aux Anglais avec une partie de la ville, j'en pris neuf, j'ai attaqué et emporté d'autant une fortification défendue par sept pieux de la ville.

Les Espagnols de Mirabeau Je me suis également emparé par les Espagnols du camp retranché de Mirabeau. J'ai tiré et gagné par les Anglais une fameuse bataille qui dura depuis le matin jusqu'à la nuit. Cette bataille a été si sanglante que tous les chemins étoient couverts de morts et qu'on voyoit couler des ruisseaux de sang. Je me suis emparé de tous les bagages et munitions de l'ennemi, sans ai fait un grand nombre de prisonniers et les envoyai tous aux Anglais en lui réservant un quart de l'action. Tous les pertes des Anglais par les Espagnols de St Marceau ont été repoussées par Moi. les fortifications de la montagne de la bataille, et celle de Lise, relâchés dans la montagne de Matay que les Anglais regardoient comme imprenable, la citadelle de Mirabeau appelle le Gibraltar de l'Her, occupé par 1100 hommes, le fameux camp de la bataille, les fortifications à 3 étages en maçonnerie du trou d'eau, celle du camp de Cayette et du Beaujolais, en un mot toutes les fortifications que les Anglais avoient dans cette partie, n'ont pu résister, non plus que celles de Nîmes, de l'Isle de la Réquette & autres lieux occupés par les Espagnols. Tout a été vaincu par le pouvoir de la république par Moi qui ai couru le plus grand danger, ai failli plusieurs fois être fait prisonnier. J'ai vécu avec Sang pour ma patrie, j'ai vécu une balle dans la poitrine droite que j'ai enlevée dans le corps. j'ai eu une bataille violente à la tête occasionnée par un boulet qui m'a tellement ébranlé la mâchoire que la plus grande partie de mes dents were tombées et cassées par qui une partie est encore très vaillante. Enfin, j'ai vécu,

repoussé les Anglais de St Marceau

Le chane de l'Isle de l'Her, leurs armes retranchées.

Ses blessures.

de Général Lavauz peut attesté
la conduite passée.

Il a compromis sa fortune, en
défendant la République

Ses malheurs

Il demande à être traduit
devant le conseil de guerre.

Dans différentes occasions des Sept blessures dont il a été emporté
d'honorables cicatrices. L'yg^e au Lavauz a été témoin de plusieurs
évacuations, et il est trop sincère pour ne pas me rappeler
que si j'ai jamais porté à sacrifier ma vie, lorsqu'il s'agissait
des intérêts de mon pays et du triomphe de la république. Si
j'avouais toutefois tous les services que j'ai rendus dans tous les
générations au gouvernement, il me faudrait plusieurs volumes, et je ne
saurais jamais; et pour me récompenser, on m'arrête arbitrairement
au 1^r dominique comme un criminel. On me gifle, on me conduit
à bord, sans égard pour mon rang et pour ce que j'ai fait.
Etre là la récompense due à mes travaux. Faire une
condamnation, devons-nous attendre à un pareil traitement? J'avais
de la fortune depuis longtemps: la révolution m'a arraché avec
environ 648,000^{fr}. j'étais alors au service de ma patrie. j'avais
justement acheté une petite propriété pour y établir mon
épouse et ma famille. Aujourd'hui, on cherche à me courir
d'opprobre, d'infamies, on me rend toutes malheurs. De l'
honneur, au respect de la liberté et au respect de ce
que j'ai de plus cher au monde, d'un père respectable âgé de
105 ans qui a besoin de mon secours, d'une femme adorée qui
nepuera sans doute supporter les mauvais dont elle sera assaillie
par de moi et d'une famille chérie qui fait le bout du bout de ma
vie.

Le deuxième acte du vaisseau, on m'a fait monter en tribune: j'espérai
que on allait me traduire devant un tribunal, pour y entendre ma partie
de ma condamnation et y être jugé: mais au lieu de cela, on m'a
condamné, sans me donner un instant de repos, dans un fort, sur la
frontière de la république, où l'on me a enfermé dans un cachot affreux.
C'est du fond de cette prison que j'ai renoncé à la Justice et à la
magnanimité du 1^r consul: il est trop généreux et trop bon Général
pour laisser un ancien militaire, couvert de blessures, au service de la
patrie, mourir dans un cachot, sans lui donner même la satisfaction
de se justifier et de faire prononcer par son fort. Je demande donc
à être traduit devant un tribunal ou conseil de guerre, où
l'on fera procéder aussi l'yg^e Letter et que l'on me juge
après nous avoir entendus l'un et l'autre. L'équité, la raison, le
sens, tout m'a parlé qu'on ne peut mépriser cette pris

Fin.

— envo
siens
tue
sions
D. v.
Tous
es je
steau
ouva
ts
2
17 avo
avei
j'avo
n
couv
o de
evel
géd
égo
éhe
cou
ibon
way
a
par le
rappe
la
veral
debo
tipa
— Dou
re, o
uge
son, le
—

